

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Ce document a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Après instruction, ce projet sera proposé à la signature du Préfet, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur de la caisse d'allocations familiales (documents de référence répertoriés dans la convention).

1. Informations générales

Date d'élaboration du projet : 25 Mai 2021

Période de validité du projet (3 ans maximum à partir de septembre 2021) : 3 ans

Périmètre territorial du projet :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : ... Commune de VALROS.....

Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet :

.....
.....
.....
.....
.....

A retourner au plus tard le **31 mai 2021**

Uniquement par courriel à : rythmes.educatifs34@ac-montpellier.fr

Pour une efficacité de traitement, nous vous prions de bien vouloir renseigner ce document sous forme numérique, sans modifier les divers paragraphes.

Cachet et signature du maire ou du président de l'EPCI :

Michel LOUP
Maire de Valros



2. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

Contexte de la commune de Valros :

Le village se situe dans le centre-ouest du département de l'Hérault, sur l'axe de la RN9/113 à 16 kms de Béziers et à 7kms de Pézenas. Limitrophe des communes de Tourbes, Servian, Montblanc, Saint-Thibéry et Nézignan – l'Evêque, il est principalement traversé par les routes départementales RD 125 et par la nationale N9/113.

Peu éloigné de la métropole de Montpellier, le village est desservi par les autoroutes A9 et A75, proche des gares d'Agde et Béziers et de l'aérodrome Béziers-Cap d'Agde.

La commune de Valros a intégré la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) le 1^{er} Janvier 2017.

Le dernier recensement fait apparaître une population de 1647 habitants. Comme dans beaucoup de villages de sa zone géographique, la population a fortement augmenté à Valros ces dernières années, phénomène lié au développement de l'urbanisation. Ainsi de nombreuses nouvelles familles ont pu s'installer et de jeunes ménages valrossiens ont pu bénéficier des facilités offertes par la municipalité pour rester au village. Ce sont majoritairement des actifs.

Une nouvelle école construite depuis maintenant plus de 10 ans accueille des enfants de 3 à 11 ans. Lors de la rentrée de Septembre 2020, 143 élèves sont inscrits et fréquentent le groupe scolaire. Un bâtiment est dédié aux services périscolaires et extrascolaires. Il se trouve en continuité avec le groupe scolaire ce qui concrétise le lien entre l'école « Les Faïsses » et les ACM. Ces locaux font partie à part entière du groupe scolaire et contribuent à une meilleure cohésion entre les équipes éducatives et celles d'animation. En 2016, un ALSH est ouvert pour la première semaine des petites vacances scolaires, sauf pour celles de Noël.

Les élus de Valros ont toujours eu à cœur d'accompagner les projets scolaires, périscolaires et extrascolaires, de faire le lien avec les familles et de solliciter les associations de la commune.

2.1 Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

École maternelle	50
École élémentaire	93
Collège (si le PEDT prend en compte le secondaire)	/
Lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire)	/
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte)	/
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	143

2.2 Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

(Fournir la liste des écoles et établissements en annexe)

Établissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (maternelles + élémentaires)	1		1
Établissements secondaires			

2.3 Organisation du temps scolaire (OTS) (Cocher les cases)

	Cadre national (5h30 max / jour)	Dérogation n°1 (1 ou 2 jours de plus de 5h30, demi-journée de plus de 3h30, samedi au lieu de mercredi)	Dérogation n°2 (regroupement des TAP sur un après-midi)	Dérogation n°2 (semaine de 4 jours)
OTS 2019/2020	X			
En cas de modification : demande spécifique à envoyer à l'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription.				
OTS 2020/2021	X			

2.4 Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Garderie ou accueil de loisirs	Nombre de structures	Nombre d'enfants concernés	Tranches d'âges
Existence de garderie périscolaire (non déclarée)			
Existence d'accueil de loisirs périscolaire lundi mardi jeudi vendredi	1	130	3/11
Existence d'accueil de loisirs périscolaire mercredi après-midi pour la semaine de 4,5 jours			
Existence d'accueil de loisirs périscolaires mercredi pour la semaine de 4 jours	1 matin	10	3/11
Existence d'accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances)	1	40	3/12

Organisateur(s) : Collectivité Association partenaire (convention) Autre :

Tissu associatif	Nombre d'associations	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	8	Sport
		Culture/arts
		Festivités

2.5 Dispositifs et services existants (cocher les cases)

La mise en pratique du PEDT 2018 - 2021 a été pour notre ACM une expérience réussie.

Projet Éducatif Local (PEL)		Programme de réussite éducative (PRE)	
CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ou CTG (Contrat Territorial Global)	X	Études surveillées, études dirigées	X
Contrat de ville		Dispositifs de soutien à la parentalité	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)		Enseignements artistiques spécialisés	
Accompagnement éducatif (module sport)		Projet territorial d'éducation artistique et culturelle	
Accompagnement éducatif (autres modules)		CGEAC (Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle)	

2.6 Diagnostic des besoins : concertation préalable

Avec qui a eu lieu la concertation :		Quelles ont été les modalités d'association des familles dans le diagnostic des besoins :	
Le GAD (SDJES/ CAF / DSDEN)	X	Via les associations de parents d'élèves	X
Les représentants d'ACM	X	Réunions de concertation	X
Les enseignants	X	Évaluation participative (type enquête de satisfaction)	X
Les parents d'élèves	X	Boîte à idées	
Les élus	X	Font partie de l'instance de pilotage (conception du projet, retours sur les activités, bilan)	X
Les enfants / jeunes	X	Autre :	
Comité CGEAC			

2.7 Ressources du territoire

Pour mettre en place les activités périscolaires, sur quelles ressources vous êtes-vous appuyés ?

Associations présentes sur le territoire	X
Équipements culturels du territoire (médiathèque, bibliothèque, musée, espace culturel...)	X
Équipements sportifs du territoire (stade, gymnase, base nautique, piscine municipale...)	X
Ressources naturelles : site de la Tour de Valros	X
Équipements au-delà du territoire communal ou intercommunal (sorties hors territoire)	X
Autre : services municipaux, organismes extérieurs	X

2.8 Ambition et objectifs du PEDT

Ambition du PEDT / le PEDT peut avoir des périmètres différents (cocher les cases) :

Il vise la cohérence et la continuité éducative en faveur des enfants à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires.

Il vise la cohérence et la continuité éducative en faveur des enfants à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (petites vacances)

L'offre éducative vise également les jeunes scolarisés dans le secondaire, pendant les temps :

périscolaires

extrascolaires

Le projet est en relation avec l'intercommunalité qui a la compétence :

scolaire

périscolaire

extrascolaire

Objectifs attendus du PEDT : pourquoi et comment les atteindre ?

Détailler les objectifs de développement structurel partagés par les partenaires (infrastructures, services..) ainsi que les objectifs éducatifs partagés (il est recommandé de rédiger cette partie sur un document libre à joindre en annexe)

NB : Les objectifs doivent être en lien avec ceux du socle commun de connaissances et de compétences, du projet d'école, du projet éducatif de l'organisateur des accueils de mineurs, des projets associatifs (exemple de thématiques de développement : parcours citoyen, autonomie, éducation à l'environnement, parcours artistique et culturel).

Un premier PEDT a été mis en place de 2018 à 2021.

Au cours de cette période, un changement de direction aux services péri et extra scolaires est intervenu. Une nouvelle adjointe de direction a pris son poste en août 2018 et, accompagnée du directeur encore en poste, elle a pu s'adapter au fonctionnement de la structure. Elle s'est approprié les projets en cours dont la rédaction du PEDT. En août 2020, le directeur a quitté son poste en laissant la direction des ACM à son adjointe.

Des actions ont pu être mises en place grâce au PEDT comme :

- le développement des liens avec l'école

- des projets en partenariat avec la CABM : Zoo Project, intervention de l'artiste Pierre Marqués avec des animations culturelles et artistiques sur le temps méridien, stage de hip hop, Festival Grands Zyeux P'tites Zoreilles...

- l'accès au sport, aux loisirs créatifs et à la culture au travers des Temps d'Activités Périscolaires

- des semaines thématiques en lien avec l'école comme la prévention des écrans, la semaine du goût, la mise en pratique de l'appréciation de la qualité des repas avec par exemple l'utilisation par les enfants d'une borne de satisfaction, le développement durable avec les interventions du Sictom et des agents communaux, la gestion des conflits, ...

Comme évoqué plus haut, le PEDT a permis une mise en commun des compétences de l'équipe enseignante et de celle d'animation. Des réunions régulières entre les deux directrices ont amené à plus de cohérence dans la communication et le suivi des projets.

Le plan de formation pour les équipes de l'ALP/ALSH a été amélioré d'année en année. Une mutualisation des offres de formation avec les communes de la CABM a permis une diversification des thématiques et des échanges entre les agents de différentes communes. L'ouverture à la culture, à différents publics, à de nouvelles pratiques professionnelles font partie des priorités des axes de formation.

Pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil d'Ecole s'est prononcé à l'unanimité pour la continuité de la semaine à 4 jours. L'ALSH sera reconduit également avec les mêmes modalités. Cependant, une réflexion est en cours concernant l'ALP des mercredis matin qui rencontre une baisse de fréquentation.

Néanmoins, les objectifs du PEDT resteront une ligne directrice à suivre pour tous les temps d'accueil de notre structure en lien avec le projet d'école et en s'ouvrant au maximum sur les associations de proximité.

A ce jour, tous les acteurs qui ont participé au fonctionnement de l'ALP, souhaitent continuer avec ce dynamisme afin d'atteindre de nouveaux objectifs.

Les objectifs à développer :

- l'ouverture à la tolérance au respect mutuel, au partage et à l'égalité filles/garçons,
- le travail en commun et la coopération entre groupe et individu
- la concentration individuelle et la connaissance de soi

Les thèmes répartis sur trois ans :

- ✓ Le sport
- ✓ Le théâtre
- ✓ La musique

Les activités :

Elles seront proposées :

- En classe avec les enseignants
- Aux services périscolaires sur le temps méridien, durant l'ALP du soir, le mercredi matin
- En extrascolaire durant la première semaine des petites vacances sauf Noël

Les intervenants seront variés :

- Les associations de proximité seront privilégiées
- L'équipe d'animation sera formée afin d'être au plus près des objectifs du PEDT
- Des parents d'élèves pourront également intervenir
- Des institutions ou clubs extérieurs seront sollicités

Le public :

- Les enfants
Les enfants seront acteurs dans la mise en place des activités
- Les familles
Elles seront informées à toutes les étapes du projet
Elles seront invitées à la restitution finale avec tous les partenaires

3. Mise en œuvre du PEDT

Joindre des annexes, si nécessaire, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

3.1 Coordination du projet

Nom et prénom du coordonnateur	Cécile JOLLY / Arlette JACQUOT
Fonction, statut et qualification(s)	Directrice ALP ALSH / Adjointe en charge des services scolaires, périscolaires et extrascolaires
Quotité de travail dédiée à la mission de coordination	80%
Téléphones fixe et portable	06.71.34.49.39 / 06 60 26 78 98
Adresse électronique	alpalsh1@valros.fr / arlettejacquot@valros.fr

3.2 Instances d'élaboration et de concertation du PEDT

3.2.1. Comité de pilotage (article L. 551-1 du Code de l'éducation)

Fonctionnement du comité de pilotage		
Rôle	Élaborer les axes pédagogiques du projet, acter les actions, mutualiser les ressources, proposer des évolutions en cours d'année si nécessaire, informer les familles, évaluer et garantir la qualité du PEDT mis en place	
Modalités <i>Préconisation : au moins deux réunions de comité de pilotage par an</i>	1 fois par an (élaboration programme d'activités) <input checked="" type="checkbox"/> 2 fois par an (une au début, une à la fin) <input type="checkbox"/> + de 2 fois par an (voter des modifications, etc.) <input type="checkbox"/>	
Participants	Nom du référent Et contact	Fonction
Ville	Arlette JACQUOT	Adjointe au Maire
Ville	Michel LOUP	Maire de Valros
DSDEN	Marie-Claude GOULOUMES	Conseillère Pédagogique Départementale
SDJES	Adélie DI MALTA / Landry RAFIN	Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse
CAF *	Jeanne INGHEL	Agent de Développement Territorial
Ecole	Catherine BOURDEAUX	Directrice de l'école les Faïsses
Ecole		professeurs maternelle ou élémentaire
Parents d'élèves		représentant(es) des parents d'élèves élus(es)
Association 1	Lydia YVANEZ	Présidente de l'Association des Parents d'Elèves les Faïsses
Elus		Membres de la Commission Ecole
Personnel municipal	Alice TUR	Directrice Générale des Services
Personnel municipal	Cécile JOLLY	Directrice ALP ALSH

Validation des décisions du Comité de Pilotage :

- Le Maire
- 2 élus de la Commission Ecole dont l'Adjointe au Maire
- 2 représentants des parents d'élèves : 1 élu / 1 association
- 2 représentants des enseignants dont la Directrice
- 2 représentants du personnel : la Directrice ALP ALSH et la DGS

3.2.2. Comités techniques ou groupes de travail (avec les différents acteurs éducatifs par exemple)

Thématique	Selon propositions / besoins / demandes des différents partenaires
Composition	Maire et Elus membres de la commission école, Directrice, Enseignant(e)s en maternelle et en élémentaire, Parents d'élèves, Directeur et un agent ALP / ALSH, DGS
Rôle	Etudier des projets, des actions etc....
Modalités	Réunions de travail puis réunions de validation

Validation des décisions des Comités Techniques ou groupes de travail :

- 2 représentants des parents d'élèves : 1 élu / 1 association
- 2 représentants des enseignants dont la Directrice
- 2 représentants du personnel : le Directeur ALP ALSH et la DGS
- 2 élus de la Commission Ecole dont l'Adjointe au Maire
- Le Maire

3.3 Modalités de mise en œuvre du PEDT

Cf. « Guide pratique des rythmes à l'école » (Éducation nationale) et « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité » (Ville, Jeunesse et Sports / CNAF)

A noter : avec le retour à 4 jours d'école il n'y a plus de « TAP déclarés ». Néanmoins la Commune de Valros a souhaité poursuivre la mise en œuvre de TAP sportifs, culturels et artistiques afin de proposer aux élèves des activités plus variées pendant l'ALP du soir.

Modalités	À compléter				
	Lundi : 16h30-17h30 17h30-18h00	Mardi : 16h30-17h30 17h30-18h00	Mercredi	Jeudi : 16h30-17h30 17h30-18h00	Vendredi : 16h30-17h30 17h30-18h00
Transition temps scolaire / temps périscolaire	Transition faite en classe par procédure d'appel des inscrits aux services périscolaires Un temps de « goûter » géré par le service périscolaire est prévu immédiatement après la classe.				
Organisation pour les maternelles	Activités ou TAP sous forme d'ateliers thématiques menés par les animateurs municipaux. Thème propre à chaque jour. Respect du rythme des enfants. Espace de jeux libre également proposé chaque jour.				
Organisation pour les enfants en situation de handicap	Activités adaptées selon le handicap et les moyens humains dont dispose la structure				
Contraintes liées au transport	Activités à proximité ou par transport collectif				

Pour la semaine de 4 jours : organisation des activités du mercredi

Organisation et activités de l'ALP du mercredi	Accueil de 7h30 à 12h30 Projet sur un thème du PEDT et décliné à chaque période. Proposition de stage sur le thème avec des intervenants pour chaque période entre les vacances scolaires
--	---

3.4 Articulations pédagogiques et partenariales du PEDT

Articulation / concertation	Modalités et ressources mobilisées (structures, partenaires, parcours, ...)
Équipe d'animation / équipe enseignante	Travail en commun pour une meilleure cohérence éducative. Travail sur les objectifs et les thèmes choisis en amont et réunions mensuelles de suivi. Mise en commun des ressources pédagogiques. Manifestation annuelle commune sur une thématique. Bilan annuel
PEDT/ socle commun / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	Mise en commun d'intervenants dans différents domaines sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire.
PEDT / projet d'école / PEAC, parcours santé, parcours citoyen	Lien avec les objectifs du projet d'école. Intervenants en commun.
PEDT/activités pédagogiques complémentaires	Possibilité d'utiliser des ressources communes
PEDT / projets pédagogiques des accueils de mineurs	Lien avec les objectifs du projet pédagogique voir document en annexe
PEDT / activités 11 à 17 ans	/
PEDT / programme de réussite éducative (PRE)	/
PEDT / contrat de ville	/

3.5 Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

(Circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014 et Décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016)

3.5.1 Les accueils de loisirs périscolaires déclarés (ALP) :

Rappel : comme stipulé par l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles, toute structure accueillant des mineurs se doit de déclarer son accueil auprès de la SDJES dès que les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- accueil de 7 mineurs au moins
- ouverture de l'accueil 14 jours au minimum consécutif ou non par an
- fonctionnement d'une heure par jour (pour le périscolaire) au moins
- activités diversifiées, à caractère éducatif dans le cadre d'un projet pédagogique

Accueil de loisirs périscolaire déclaré à la SDJES (cocher la/les cases) :

- Pour encadrer tous les temps d'accueil du matin- du midi - du soir
 Pour assurer une continuité les mercredis
 Pour encadrer des activités avec adolescents en semaine

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Diplôme du directeur *	Nombre d'enfants par tranche d'âge		Taux d'encadrement appliqué** (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
			Moins de 6 ans	6/11 ans	
1	« Les Faïsses »	BPJEPS LTP	25	65	1/12-6ans et 1/18+6ans

* Les listes des diplômés sont indiquées à l'arrêté du 9 février 2007, fixant les titres et diplômes permettant d'encadrer en ACM.

Si vous souhaitez demander une dérogation de direction pour un BAFD titulaire dans le cadre d'un ALP de plus de 80 mineurs et de plus de 80 jours par an, veuillez adresser un courrier au SDJES en y indiquant les perspectives de formation ou de recrutement envisagées (formation du directeur au BPJEPS LTP, recrutement d'un diplômé professionnel, etc)

**** Taux d'encadrement :**

Droit commun : 1 animateur pour 14 mineurs maximum de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs maximum de 6 ans et plus.

Garderie périscolaire (non déclarée) : matin midi soir

Est considérée comme garderie, la surveillance d'un lieu d'accueil (cour, préau, salle de classe ou d'activités) avec ou sans mise à disposition de matériel de loisirs éducatifs (jeux, livres, matériel de dessin). Les activités proposées ont vocation à occuper les enfants et sont encadrées par les adultes autres que ceux dont la seule mission est de surveiller.

3.5.2 Les intervenants de la collectivité porteuse du projet (médiathèques, éducateurs et/ou animateurs territoriaux, garderies, etc.)

Activité	Structure	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
Atelier sportif divers	Commune de Valros	BAFA	16 enfants de 6 à 11 ans	1/14
Atelier de motricité	Commune de Valros	BAFA	10 enfants de 3 à 5 ans	1/10
Atelier danse	Commune de Valros	BAFA	16 enfants de 6 à 11 ans	1/14
Atelier théâtre	Commune de Valros	BAFD en cours	16 enfants de 6 à 11 ans	1/10
Atelier musique	Commune de Valros	BAFA	16 enfants de 6 à 11 ans	1/14
Atelier gestion de conflit	Commune de Valros	BPJEPS	16 enfants de 6 à 11 ans	1/14

Les intervenants pressentis pour le projet sont les animateurs municipaux, des animateurs diplômés du brevet d'état du département (Hérault Sport), des parents d'élèves, des associations du territoire, la médiathèque de la commune, des enseignants volontaires. La liste sera complétée au fur et à mesure.

3.5.3 Associations intervenantes

Activité	Structure	Noter 1, 2, 3 ou 4 *	Qualification de l'intervenant	Nombre d'enfants et tranche d'âge	Taux d'encadrement (Exemple : 1/10, 1/14, 1/18)
Escrime	Club escrime Pézenas	3	Initiateur	12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
foot	Club de foot de Valros	2	BE	12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
yoga	Association	4	BPJEPS	12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
Théâtre	Association	4	BPJEPS	12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
multisports	Association	3	BE	12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
Chorale	Chorale de Valros	1		12 enfants de 6 à 10 ans	1/14
Eveil musical	Association	2		12 enfants de 3 à 5 ans	1/10
Les demandes d'interventions sont en cours pour tous les domaines : sport, théâtre et musique. Les groupes d'enfants seront définis avec les intervenants et en fonction des demandes des enfants.					
* 1 Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local 2 Association agréée au niveau national ou local « jeunesse éducation populaire » 3 Association agréée sport ou affiliée à une fédération sportive agréée par l'Etat 4 Autre association					

3.5.4 Lieux utilisés

École les Faïsses	X	Locaux associatifs	X
Centre de Loisirs les Faïsses	X	Équipements sportifs ou culturels	X
Autre : ...Milieu naturel.....			X

3.5.5 Modalités d'inscription aux activités proposées

A l'année	
Trimestriel	
Autre (préciser) : les inscriptions se font à la semaine, au mois, à l'année sur le même principe que les inscriptions périscolaires via le portail famille	X

3.5.6 Modalités de paiement

Gratuit : <input type="checkbox"/>	Payant : tarification unique Préciser le prix et la durée (l'heure, la séance d'une durée demn, la semaine, la période entre deux vacances, le trimestre, autre...)	Payant : tarification modulée x Préciser le prix et la durée (l'heure, la séance d'une durée demn, la semaine, la période entre deux vacances, le trimestre, autre...)		
		Durée	Quelle modulation Tarif en fonction du Quotient familial	Prix Voir dans règlement en annexe

3.5.7 Modalités d'information des familles *(préciser et joindre les documents diffusés aux familles)*

- Plaquette distribuée dans les classes
- Site internet de la Commune
- Newsletter
- Portail famille
- Mail
- Affichages municipaux

3.6 Plan de formation du personnel

Ci-dessous les formations demandées par le personnel encadrant les enfants. D'autres formations pourront être faites selon les besoins.

Indiquer type de formation (continue, qualifiante...) et intitulé de la formation		Personnel concerné
Identification des besoins en formation du personnel (continue, qualifiante et diplômante)	Formation sur les activités physiques et sportives en ALP (continue) Formation sur l'intégration des enfants porteurs de handicap (continue) Formation expression théâtrale (continue) Formation éveil musicale avec les enfants	animateurs Adjointe de direction ATSEM
Plan de formation envisagé (nécessaire pour les directeurs BAFD en dérogation de direction)	Suivi de projet	Directrice adjointe

Seriez-vous intéressé.e par une formation partagée avec d'autres porteurs de PEDT ? oui non

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ?

Seriez-vous intéressé.e par une formation intercatégorielle des partenaires du PEDT ? oui non

Si oui, sous quelle forme et quelle thématique ?

3. 7 Évaluation du PEDT

L'article 5 de la convention du PEDT dispose que le PEDT doit être évalué annuellement.

Vous recevrez par courriel, au cours des mois de mars/avril, les éléments d'une **évaluation à renvoyer en ligne**.

Quel protocole d'évaluation est retenu par le COPIL auprès des différents acteurs pour faire remonter les informations ?	
Questionnaires qualitatifs auprès des familles	X
Entretiens avec groupes représentatifs des acteurs éducatifs	X
Observations de terrain	X
Données quantitatives (évolution des inscriptions...)	X
Missionner un partenaire en charge de l'évaluation	
Comptes-rendus des partenaires et bilan	X
Pour les collectivités signataire d'une convention CGEAC, le protocole évalue-t-il l'atteinte de l'objectif de 100% EAC ?	
Autre :	

Rappel des annexes à joindre :

- Projet éducatif de l'organisateur avec tableau récapitulatif des activités et de l'encadrement
- Liste des écoles et établissements scolaires concernés (schéma ou plan de situation souhaitable)
- Emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire : distinguer les temps de garderie ou d'accueil de loisirs périscolaire déclaré, d'enseignement, d'activités périscolaires
- Documents diffusés aux familles concernant le temps périscolaire
- Fonctionnement et règlement général ACM

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) COMMUNE DE VALROS



ANNEXE COORDONNEES HORAIRES

1. Coordonnées correspondant administratif Mairie

Nom et prénom du correspondant : TUR Alice
Fonction : Directrice Générale des Services
Adresse : 101 Rue de la Mairie – 34290 VALROS
Téléphone fixe et portable : 04.67.98.69.71 / 06.10.96.18.87
Adresse électronique : dgs@valros.fr

2. Coordonnées Ecole

Nom et prénom du correspondant : BOURDEAUX Catherine
Fonction : Directrice
ECOLE LES FAÏSSES
Adresse : 1 Rue des Ecoles – 34290 VALROS
Téléphone fixe : 04.67.37.40.53
Adresse électronique : ce.0340805r@ac-montpellier.fr

3. Coordonnées services périscolaires

Nom et prénom du correspondant : JOLLY Cécile
Fonction : Directrice
ALP-ALSH LES FAÏSSES
Adresse : 1 Rue des Ecoles – 34290 VALROS
Téléphone : 06.71.34.49.39
Adresse électronique : alpalsh1@valros.fr

4. Horaires école et services périscolaires :

Lundi – Mardi - Jeudi - Vendredi

7h30 – 8h35 : ALP du matin
8h35 : accueil des élèves par les professeurs
8h45 – 12h15 : classe
12h15 – 13h50 : Pause méridienne / ALP du midi
13h50 : accueil des élèves par les professeurs
14h00 – 16h30 : classe
16h30 – 17h30 : TAP activités ou TAP libres ou étude ou APC (lundi mardi jeudi)
17h30 – 18h00 : ALP du soir (vendredi ALP de 15h45 à 18h)

Mercredi

7h30 – 12h30 ALP mercredi matin

PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE VALROS

Période 2021-2024



La commune de Valros et le contexte

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Valros, qui compte presque 1700 habitants, organise des Accueils Collectifs de Mineurs, durant les périodes scolaires, et les 1^{ères} semaines des vacances d'automne, d'hiver et de printemps.

Les enfants fréquentant l'école de Valros de 3 ans à 11 ans sont accueillis à l'ALP, et jusqu'à 12 ans inclus pendant les vacances pour l'ALSH avec la possibilité de recevoir des enfants d'autres communes.

Cette action éducative est proposée en complément avec l'école.

Pour la commune, il s'agit de répondre de la manière la plus adaptée et ouverte possible à un besoin exprimé par les familles qui demandent un accompagnement enrichissant pour les enfants mais aussi la prise en compte du manque de disponibilité des parents actifs ou du réseau familial.

Par ailleurs, la municipalité subventionne et contribue au développement des associations pour qu'un large panel d'activités sportives, culturelles et artistiques puisse être proposé aux jeunes Valrossiens.

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire.

L'activité professionnelle des parents s'exerce essentiellement hors du village pour 81% d'entre eux. Cette donnée a nécessité un aménagement des structures d'accueil et de leurs heures d'ouverture.

Ces centres de loisirs sont des lieux où s'exercent des moments d'apprentissage de la vie collective, de la sociabilité et de la solidarité. Les enfants y expérimentent les relations inter personnelles dans des groupes autres que celui de la classe ou de la famille.

1. Les objectifs du projet éducatif

Notre démarche éducative consistera donc à construire avec le public concerné un lieu protégé mais ouvert pour une mise en pratique de la vie en collectivité à travers les valeurs énoncées plus haut. L'équipe éducative s'attachera à mettre en place les outils pour réaliser ces objectifs.

Il semble incontournable de privilégier **le mieux vivre** notamment afin de prendre en compte les besoins, les attentes mais aussi les spécificités de notre public. Cela signifie que l'ouverture d'esprit, la curiosité, la participation dans les activités, le bien-être et l'autonomie seront favorisés.

L'enjeu de **la socialisation** doit être présent à l'esprit de chaque intervenant. La participation aux accueils de loisirs constitue parfois une première expérience de vie en collectivité pour les plus jeunes, permettant l'accès à des responsabilités nouvelles au sein d'un groupe.

A cela s'ajoute la place importante à donner à l'apprentissage de la **solidarité et de la citoyenneté**. Les enfants seront sollicités pour participer de manière concrète et active à l'élaboration des règles de fonctionnement d'ensemble. En même temps, à l'occasion de nos accueils, les enfants s'essayent à la découverte de l'autre, de son respect.

2. Les moyens pour permettre le fonctionnement de l'accueil

✓ Les locaux et espaces utilisés

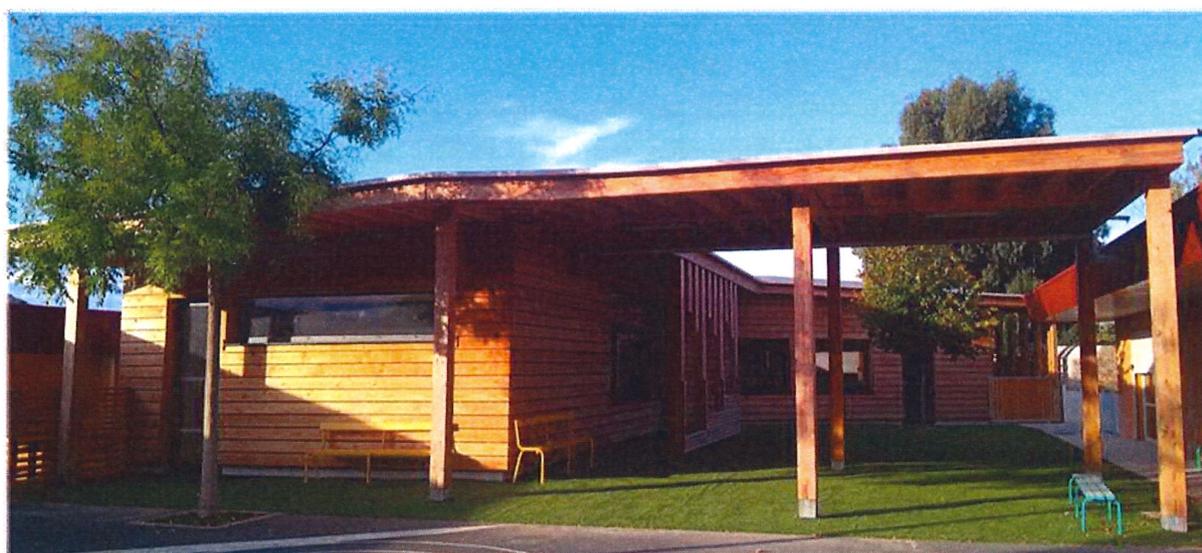
L'accueil des enfants est situé au 12, allée des Tilleuls.

En 2016 la commune a décidé de construire un nouveau bâtiment spécifiquement dédié aux services ALP et ALSH.

Ce centre de loisirs opérationnel depuis la rentrée 2017 a été intégré au groupe scolaire créant une articulation entre les services scolaires « les Faïsses » et périscolaires.

La commune dispose également d'un plateau sportif accolé au centre de loisirs.

Les ALP et ALSH sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports soutenus financièrement à ce titre par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.



✓ La constitution d'une équipe

- Le personnel

Les personnels d'encadrement répondent aux obligations fixées par la réglementation de la SDJES.

Cette équipe qui assure l'encadrement des enfants est accompagnée par une Directrice qualifiée et son adjointe qui doivent :

- Faire respecter les projets éducatif et pédagogique,
- Animer, former et conseiller l'équipe d'animation
- Assurer la structure d'accueil dans sa gestion administrative, financière et matérielle,
- Veiller au respect des instructions départementales
- Assurer le relais avec la communauté d'agglomération et la municipalité,

Le personnel municipal, directrices, animateurs, ATSEM, agents de restauration et d'entretien, est chargé du fonctionnement des services, de la mise en place et du suivi des ateliers, de la relation avec les enseignants, les parents et autres intervenants.

La Directrice gère l'organisation générale, la répartition des groupes, la sécurité des enfants, le matériel mis à disposition et les locaux.

- Les engagements de l'équipe

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'animation s'engage à :

- Animer et respecter le projet pédagogique
- Être à l'écoute et attentive au comportement des enfants
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs
- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire et le savoir-être par des méthodes incitatives
- Faire preuve de correction et de bienveillance dans son attitude, son comportement et sa tenue
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence

✓ La restauration

Lors des services proposant la restauration le midi, la fourniture des repas est assurée par un prestataire. Les menus sont réalisés à l'avance puis envoyés et évalués avant le début des sessions. Un soin tout particulier au respect des besoins alimentaires des enfants, concernant aussi la diversité des aliments, est demandé au prestataire. Le service et l'entretien sont assurés par les agents municipaux.



✓ Les modalités tarifaires

Pour l'ensemble des accueils de loisirs organisés pendant l'année la grille tarifaire d'inscription est basée sur le quotient familial (issu de la Caisse d'Allocation Familiale) des familles. Le Conseil municipal peut être appelé à modifier les tarifs. Le projet éducatif mobilise le mouvement associatif local et du territoire, des prestataires spécialisés, et des bénévoles apportent leur contribution. Des contrats ou conventions de partenariat sont conclus entre la commune et les différents intervenants.

✓ Les outils d'information et de relations avec les familles

Les familles sont informées par le biais du site internet, de courriels, de documents papier, d'affichage et de réunions. Une newsletter est en cours d'élaboration. Les relations avec les familles sont favorisées par l'invitation aux manifestations dans lesquelles se sont investis les enfants et l'équipe. La Directrice ou son adjointe sont à l'écoute des familles et en lien avec l'équipe enseignante.

✓ La définition des horaires d'ouverture

ALP :

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

ALP Matin : de 07H30 à 08H35

ALP Midi : de 12H00 à 13H50

ALP Soir : de 16H30 à 18H00

MERCREDI : de 07H30 à 12H30

ALSH vacances :

De 7H45 à 18H00

3. Les évaluations

La commune, ayant le souci de répondre au mieux aux attentes et besoins des participants et des familles, met en place plusieurs outils d'évaluations qui lui permettront d'ajuster ses fonctionnements.

✓ L'évaluation par les participants et les familles

Une enquête de satisfaction est envoyée aux familles en fin d'année afin de permettre à la totalité des acteurs d'exprimer son ressenti sur les accueils concernés.

✓ L'évaluation par les animateurs

Elle se fait sous forme de réunions trimestrielles et annuelle permettant de réaliser un bilan qualitatif et d'ajuster et améliorer le fonctionnement.

La direction fait également une évaluation de l'action des animateurs, afin de préserver une bonne cohésion d'équipe et procéder aux remédiations adaptées.

Une synthèse globale est rédigée en fin d'année.

✓ L'évaluation par d'autres indicateurs

La commune met en place des enquêtes de satisfaction, cependant, il faut également prendre en compte d'autres indicateurs comme :

- La fréquentation et la régularité des inscrits
- L'évolution de l'enfant dans l'accueil de loisirs
- Les relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation
- L'appropriation et l'assimilation des règles de vie

Selon, nous sommes en capacité de réadapter nos dispositifs en lien avec les attentes et besoins des participants et de leurs familles.

- Suivi du **comité de pilotage**

Ce comité, composé des partenaires officiels, des directrices de l'école et du centre de loisirs, de délégués de parents d'élèves élus et de l'association des parents d'élèves, des élus représentants de la commission école, de la directrice générale des services, de l'adjointe en charge des services scolaires, périscolaires et extrascolaires, et de M. le Maire, se réunit à minima une fois par an afin d'évaluer le suivi du projet éducatif et du projet pédagogique.

Organisateur : Commune de Valros

Nom du coordinateur : Arlette JACQUOT

Fonction : Adjointe en charge des Affaires Scolaires, Péricolaires et Extrascolaires

Adresse : Hôtel de ville – 101 Rue de la Mairie 34290 VALROS

Courriel : dgs@valros.fr

Téléphone : 04 67 98 69 71

Michel LOUP

Maire de Valros



Arlette JACQUOT

Adjointe en charge des Affaires
Scolaires, Péricolaires et Extrascolaires



COMMUNE de VALROS



FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT GENERAL

Accueil de Loisirs Périscolaire *semaine et mercredi*
Accueil de Loisirs Sans Hébergement *Vacances*

ANNEE 2020 – 2021

Centre de loisirs de Valros - 12, allée des tilleuls - 34290 VALROS
Tel : 06.71.34.49.39 - Email : centreloisirs@valros.fr



L'inscription de l'enfant aux services vaut acceptation du fonctionnement général et du présent règlement.

Lexique :

- ALP = Accueil de Loisirs Périscolaire
- ALSH = Accueil de Loisirs sans Hébergement
- TAP = Temps d'Activités Périscolaires
- APC = Activités Pédagogiques Complémentaires
- ETUDE = Etude surveillée par un agent municipal

Structure :

Pendant la période scolaire, les services périscolaires mis en place par la commune de Valros, sont ouverts les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis :

Les services sont les suivants :

- L'ALP du matin, avant l'école,
- La pause méridienne incluant la cantine municipale et le temps d'ALP d'avant ou d'après le déjeuner
- L'ALP du soir, après l'école, comprenant plusieurs possibilités, l'étude surveillée, les TAP activités, l'ALP libre
- L'ALP du mercredi est organisé uniquement le matin.

Locaux :

L'accueil des enfants est situé au **12, allée des tilleuls** (rond-point du plateau sportif).
Les familles viennent chercher leur enfant à la même adresse.

Assurance :

La commune est assurée uniquement pour les fautes commises par son personnel. Il est donc obligatoire d'avoir ou de souscrire une assurance extrascolaire, pour les dégâts que les enfants pourraient occasionner.

LA RESPONSABILITE DE L'ALP (des jours d'école et du mercredi), de l'ALSH VACANCES COMMENCE ET S'ARRETE AUX HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE, ET CE, DES LA REMISE D'UN ENFANT A UN ANIMATEUR PAR UN PARENT OU UNE PERSONNE HABILITEE.

LA RESPONSABILITE DES PARENTS S'EXERCE DES LA REMISE DE L'ENFANT A SES PARENTS OU A UNE PERSONNE HABILITEE.

Tutelle :

Les services périscolaires (ALP) font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale Jeunesse et Sports (n° d'organisateur 034ORG0440)

Les services extrascolaires (ALSH) font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale Jeunesse et Sports (n° d'organisateur 034ORG0440)

Les projets pédagogiques de nos accueils sont consultables sur le site internet de la commune www.valros.fr ou sur simple demande.

Bénéficiaires des services de l'ALP (les jours d'école et le mercredi).

Tous les enfants scolarisés dans l'établissement « Les Faïsses » peuvent utiliser ces services

Les parents des enfants de moins de 2 ans et 9 mois au premier jour de leur accueil devront solliciter obligatoirement au préalable l'avis du médecin de PMI :

Docteur Fèvre
Conseil Général de l'Hérault - Agence Libron Thongue
7 Rue Joseph Fabre - 34501 BEZIERS
Téléphone 04.67.67.53.77

Bénéficiaires des services de l'ALSH vacances

L'accueil des vacances est ouvert la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps).
Il accueille les enfants de Valros et autres communes à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans inclus.

Equipement :

Pour tous nos services ALP et ALSH vacances, les enfants doivent être munis d'une paire de chaussons spécifiques au périscolaire (marqués sous la semelle, au nom de l'enfant), une seconde paire sera demandée par l'équipe enseignante pour le temps scolaire.

Pour garantir la transmission des cahiers de vie et confections réalisées par les enfants de maternelle, merci de transmettre impérativement aux enseignantes un sac tissé (type sac de courses consigné) marqué au nom de l'enfant.

Horaires et organisation de l'ALP (les jours d'école) :

Ces services s'adressent aux enfants scolarisés au groupe scolaire « Les Faïsses »

Lundi – Mardi - Jeudi - Vendredi

MATERNELLES		ELEMENTAIRES	
ALP matin de 7h30 à 8h35 Accueil des enfants au plus tard à 8h20 accueil professeurs à 8h35		ALP matin de 7h30 à 8h20 Accueil des enfants au plus tard à 8h10 accueil professeurs à 8h20	
Classe de 8h45 à 12h00		Classe de 8h30 à 12h00	
ALP midi de 12h00 à 13h35 accueil professeurs à 13h35		ALP midi de 12h00 à 13h50 accueil professeurs à 13h50	
Classe de 13h45 à 16h30		Classe de 14h00 à 16h30	
ALP soir 16h30 à 18h00 Sortie libre à partir de 16h45		ALP 16h30 à 18h00 Lundi Mardi Jeudi Vendredi	TAP ou ETUDE 16h30 à 17h30 Lundi Mardi Jeudi
		Sortie libre à partir de 16h45	ALP 17h30 à 18h00

La Pause méridienne (ALP du midi):

- 12h00 : repas maternelles et CP-CE1 / activité CE2, CM1, CM2
- 12h55 : repas CE2, CM1, CM2 / sieste PS-MS et activité GS, CP, CE1

Le nombre de places à la cantine est limité pour le confort et la sécurité de vos enfants.

Le tarif des repas enfants est défini par un barème prenant en compte les quotients familiaux (QF).

Il est fixé par délibération du conseil municipal et peut être révisé en cours d'année.

Seul l'enfant ayant été à l'école le matin est admissible à l'ALP du midi.

L'ALP du soir de 16h30 à 18h comprend :

Quoi ?	Pour qui ?	Quand ?	sortie possible en cours ?
ALP LIBRE	Elémentaires et maternelles	LMJV 16h30-17h30	oui de 16h45 à 17h15
TAP	Elémentaires, activité au choix pour une période, sportive ou créative	LMJ 16h30-17h30	Non, Inscriptions à la période.
Etude surveillée	à partir du CE1 (3 enfants minimum sinon répartition dans les autres groupes)	LMJ 16h30-17h30	non
APC	proposition remise par les enseignants	Voir l'équipe enseignante	non
ALP après 17h30	Elémentaires et maternelles	LMJV 17h30-18h	oui à partir de 17h35

Attention en cas d'inscription aux séances de soutien « APC » proposées par les professeurs, les familles doivent actualiser les réservations qui auraient été effectuées auparavant (TAP, ALP...) au plus tard dans les délais prescrits par le présent règlement. A défaut la prestation sera facturée.

Sorties :

Les enfants du primaire sont autorisés à quitter seuls l'ALP avec l'accord écrit des parents sur la « fiche enfant » du Dossier Enfant.

Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à sortir seuls.

Organisation d'une matinée à l'ALP du mercredi

	3/5 ANS	6/12 ANS
7h30-9h15	Accueil échelonné dans la salle d'activité du centre de loisirs Temps calme et autonome avec les animateurs	
9h15-9h30	Collation « découverte gustative »/présentation de la journée par groupe d'âge	
9h30 -12h	Temps d'activité	Temps d'activité
	Diverses activités en alternance sur un thème : motricité, création manuelle, atelier sensoriel... Pause libre de 10h30 à 10h45	Possibilité de faire deux groupes 6/7 ans et 8/12 ans Pause libre de 10h30 à 10h45
12h05-30	Retour au calme /départ échelonné	

L'organisation des matinées est susceptible de changer en fonction du rythme et des envies des enfants.

Modalités d'inscription :

L'accueil de loisirs périscolaire des jours d'école et du mercredi fonctionne dès la rentrée, soit le **mardi 1er septembre 2020**, dans les locaux du Centre de Loisirs « Les Faïsses »; il est encadré par les agents municipaux sous l'autorité du Maire.

L'inscription aux services **est obligatoire**, et doit se faire **au plus tard le vendredi 23 août 2019 à 18h00** pour les enfants qui utilisent les services dès la rentrée.

Les réservations ne pourront être prises en compte que lorsque le **Dossier d'inscription** dûment renseigné et retourné aura été validé.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les informations recueillies dans le cadre du DOSSIER D'INSCRIPTION aux services ALP ALSH sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Directrice et son Adjointe dans le but de gérer les inscriptions, réservations et paiements pour les services ALP ALSH.

Elles sont conservées pendant la durée de scolarisation de l'enfant à l'école de Valros et sont destinées à la gestion des services précités.

Conformément aux lois « informatique & Liberté » et « RGPD – Règlement Général pour la Protection des Données », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant la Directrice de l'ALP ou ALSH et son Adjointe.

Le dossier d'inscription comprend :

- **Le Dossier Enfant** pour l'inscription aux services (renseignements enfant, famille, urgence ...) dûment rempli et signé
- La « **fiche enfant** » remplie et signée + copie des vaccinations D.T. P. ou attestation du médecin
- Le « **règlement spécifique situations exceptionnelles** » dûment rempli et signé
- L'attestation d'assurance responsabilité civile + extrascolaire
- L'attestation CAF mentionnant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial en cours.

Ces documents sont obligatoires que ce soit pour une fréquentation régulière ou occasionnelle des services.

Modalités de réservation :

Pour le service ALP (les jours d'école) les réservations doivent être effectives **au plus tard le mardi à 17h30 pour la semaine suivante.**

Pour ALP du mercredi les réservations peuvent être faite jusqu' au lundi de la semaine d'inscription.

Pour le service ALSH vacances, les réservations doivent respecter les délais indiqués sur la plaquette des vacances concernées. Elles sont payables d'avance.

Toutes les réservations, retrait/remise de documents, règlements, dépôt de document d'inscription, décharges s'effectuent soit au Centre de Loisirs au 12 Allée des tilleuls (rond-point du plateau sportif) soit par internet via le « portail famille »

TOUTES LES RESERVATIONS SONT PAYABLES A L'AVANCE

Vous pouvez effectuer vos réservations

- **Sur place** lors des permanences d'inscription (obligatoire en cas de règlement en espèce)
 - **Par dépôt** de la fiche de réservation + chèque à l'ordre de « Services Périscolaires Valros » dans la boîte aux lettres noires spécifiquement installée à l'entrée du Centre de Loisirs
 - **Par internet via le Portail Familles (accessible depuis <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-valros/admin>)** .Les réservations sont possibles une fois le Dossier enfant validé par nos services. Un code d'accès et un identifiant vous seront transmis par mail. Vous pourrez alors procéder aux réservations et au paiement.
- 
- **Remarque aux utilisateurs du Portail Familles :**
 - **ATTENTION :** La réservation n'est effective qu'une fois le paiement réalisé.
 - Toute difficulté empêchant la réservation ou le paiement sur serveur doit nous être signalée via une copie d'écran et un mail transmis à centreloisirs@valros.fr à défaut nous ne pourrons « forcer la réservation ».
 - Lors de vos réservations ou désinscriptions vous devez dans tous les cas cliquer sur « PAYER » sinon vos réservations ne seront prises en compte (réservation) ou votre avoir ne sera pas généré (désinscriptions)

Les permanences d'inscriptions sont organisées comme suit :

Lundi et Mardi 16h45-17h45.

Les réservations par internet peuvent être effectuées à tout moment, en respectant le délai précité du mardi 17h30 pour la semaine suivante.

Il n'y a pas de permanence d'inscription durant les petites vacances scolaires. Les réservations sont donc à effectuer **au plus tard le dernier mardi** avant chaque petites vacances.

Aucune annulation ou admission ne sera possible pendant la semaine en cours.

Seules les demandes adressées dans les délais, via la messagerie du portail famille, ainsi que les documents officiels au format papier (fiche de réservation, de décharge, de désinscription) seront pris en compte. Les demandes par mails, SMS, ou messagerie vocale ne pourront être pris en compte.

Tarifs de l'ALP (jours d'école)

La tarification selon un barème dépendant du Quotient Familial CAF permet la prise en compte de la situation de chaque famille à la fois en matière de ressources et de sa composition.

Tarifs applicables au 01/01/2019

	QF < 400	401 < QF 800	801 < QF < 1000	1.001 < QF < 1400	1.401 < QF < 1600	QF > 1.600 ou extérieurs
ALP matin	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €
ALP midi – repas inclus	3,40 €	3,70 €	4,00 €	4,10 €	4,20 €	4,40 €
ALP midi – PAI sans repas	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €
ALP soir / Etude / TAP	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €
Mercredi matin (7h30-12h30 pas de repas)	3,80€ (coût pour la famille : 1,50€)	4,80€ (coût pour la famille : 2,50€)	5,00€	5,50€	6,00€	6,50€

Repas adulte 4.20 €

Précisions sur la tarification :

ALP soir / TAP / Etude : le coût indiqué prend en compte l'inscription de 16h30 à 18h00. Ainsi l'enfant qui restera en ALP après 17h30 ne paiera pas une nouvelle prestation mais la famille devra impérativement procéder à la réservation au service « ALP après 17h30 ».

APC : attention les Activités Pédagogiques Complémentaires, soutien scolaire proposé par les professeurs, sont gratuites. Mais si l'enfant reste à l'ALP après l'APC la famille devra l'inscrire et payer le coût de cette prestation. Sinon l'enfant sortira directement après l'APC.

Pour toute information sur la gestion des APC prendre contact avec la Directrice de l'école.

Tarification au Quotient Familial :

Pour l'application de la tarification au QF il est important de transmettre votre quotient CAF au Directeur ALP ALSH et de nous tenir informé de tout changement en cours d'année.

Le QF applicable pour chaque rentrée scolaire est celui **du mois de juillet** de l'année N, il sera actualisé courant le 1^{er} trimestre N+1 après mise à jour par les services de la CAF.

Tous les tarifs peuvent être révisés en cours d'année.

Tarifs de l'ALP du mercredi et ALSH Vacances

Tarifs applicables au 01/01/2019

	QF < 400	401 < QF 800	801 < QF < 1000	1.001 < QF < 1400	1.401 < QF < 1600	QF > 1.600 ou extérieurs
	Bénéficiaires Aide CAF ou MSA -4,60€ la journée / -2,30€ la ½ journée					
Journée avec repas (7h45-18h)	6,60€ + 3,50€ (coût pour la famille : 5,50€)	7,60€ +3,50€ (coût pour la famille : 6,50€)	8,00€ + 3,50 €	8,50€ + 3,50 €	9,00€ + 3,50 €	9,50€ + 3,50 €
Journée PAI sans repas (7h45-18h)	6,60€ (coût pour la famille : 2,00€)	7,60€ (coût pour la famille : 3,00€)	8,00€	8,50€	9,00€	9,50€
Journée sans repas (7h45-12h15 - 13h30-18h)	6,60€ (coût pour la famille : 2,00€)	7,60€ (coût pour la famille : 3,00€)	8,00€	8,50€	9,00€	9,50€
½ journée sans repas (7h45-12h15 ou 13h30-18h)	3,80€ (coût pour la famille : 1,50€)	4,80€ (coût pour la famille : 2,50€)	5,00€	5,50€	6,00€	6,50€

Tarifs des sorties 6 ou 10 euros selon les sorties

Modalités de règlement ALP, ALP mercredi et ALSH Vacances :

Le règlement s'effectue obligatoirement lors de chaque réservation.

Les paiements peuvent s'effectuer :

- **Par** chèque libellé au nom de « services périscolaires Valros » ou en espèces
- **Par carte bancaire** via le « portail famille » sur internet.
- **Par chèques CESU** (acceptés uniquement pour les d'ALP du matin et du soir)
- **En espèces** (obligatoirement pendant les permanences) **aucun règlement en espèce ne doit être déposé dans la boîte aux lettres.**

Facturation.

Une facture pourra être éditée sur demande à chaque réservation, ou récupérée directement sur le « portail famille ».

Les dus ou avoirs sont automatiquement calculés pour majoration ou déduction sur les réservations suivantes.

Décompte des absences

Pour maladie :

Le 1^{er} jour d'absence, même avec justificatif, reste facturé.

A compter du 2^e jour, si vous signalez avant 8h45 l'absence de votre enfant, les frais engagés pour ce jour, seront transformés en avoir. Cette prévenance permettra à nos services d'annuler le repas réservé auprès du fournisseur

Autres cas :

En cas de sortie scolaire, Il appartient aux familles de désinscrire l'enfant dans les délais et conditions habituelles

Absences de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les familles doivent impérativement signaler toute absence en s'adressant le plus tôt possible aux **services périscolaires au 06.71.34.49.39.**

Si vous prévoyez de récupérer votre enfant en cours de journée alors qu'il était inscrit aux services périscolaires merci de remplir le document de « décharge » que vous laisserez en boîte aux lettres au préalable ou que remettrez aux encadrants le jour même.

Sans décharge l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le service.

Retards à la sortie de classe et/ou erreurs/oublis d'inscription aux services périscolaires :

Des dispositions particulières s'appliquent. Elles sont définies dans le document joint au présent règlement : « REGLEMENT SPECIFIQUE situations exceptionnelles ».

Merci de compléter ce document et de le joindre au dossier d'inscription.

Dispositions médicales et sanitaires.

Les allergies ou les régimes alimentaires spécifiques, doivent être signalés dans la fiche d'inscription et être validés par un certificat médical.

Seuls les Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI) permettront la préparation de menus spéciaux ou un repas complet apporté par la famille.

Les PAI sont en 1^{er} lieu à transmettre à l'école, nous le prendrons compte dès sa validation par les services médicaux et scolaires.

En cas de maladie ou d'accident, le personnel n'étant pas habilité à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté dans un centre de soins.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), aux services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs sur le temps ALP/ALSH

REGLEMENT SPECIFIQUE situations exceptionnelles

« retards/erreurs et oublis d'inscription »

Retards à la sortie de classe et/ou erreurs/oublis d'inscription :

A l'heure de la fin de classe, les élèves non-inscrits aux services périscolaires sont remis aux parents pour les maternelles, et accompagnés à la porte d'entrée de l'école pour les primaires.
En cas de retard exceptionnel, les familles doivent prévenir l'école.

Durant les 10 minutes qui suivent la sortie de la classe, tout enfant, non pris en charge par un parent ou responsable autorisé, est placé auprès de son professeur, le temps pour le directeur de l'ALP de procéder aux vérifications suivantes :

- Vérification de l'existence d'un dossier périscolaire complet pour l'enfant, pour l'année en cours
- Vérification de l'existence de la présente autorisation dûment signée et remplie.
- Vérification des réservations pour le créneau horaire en cours
- La directrice de l'école vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) est autorisé à rentrer seul après l'école
- La directrice de l'ALP vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) est autorisé à rentrer seul après l'ALP

Après vérifications, l'enfant sera remis à la Directrice de l'ALP qui l'accueillera exceptionnellement dans le respect de ses capacités d'accueil et des taux d'encadrement.

Cette disposition est mise en œuvre afin de préserver la sécurité physique et morale de l'enfant, elle ne doit pas être entendue comme un nouveau service.

Si un enfant est remis à la directrice de l'ALP ou son Adjointe en raison d'un retard ou d'un oubli/erreur d'inscription par les familles (par exemple case de réservation non cochée) les modalités suivantes seront appliquées :

- 1^{ère} fois : la Directrice informera la famille oralement et/ou par mail
- 2^{ème} fois : une pénalité de 5 € sera appliquée d'office sur le compte de la famille en sus du coût du service auquel aura participé l'enfant
- 3^{ème} fois : une pénalité de 10 € sera appliquée d'office sur le compte de la famille en sus du coût du service auquel aura participé l'enfant
- A partir de la 4^{ème} fois : l'enfant sera une dernière fois accueilli par la Directrice, une pénalité de 10€ sera appliquée en sus du service et l'enfant se verra exclu pour une semaine de la possibilité d'utiliser les services périscolaires ; la famille devra prendre ses dispositions pour récupérer son ou ses enfants aux heures de sortie des classes.

Ces dispositions concernent les cas de retards, oublis ou erreurs d'inscription ponctuels imputables aux familles, qui génèrent des situations difficiles tant pour l'enfant que pour les professeurs et les animateurs et qui doivent rester très exceptionnelles.

Attention : en cas d'impossibilité d'accueillir l'enfant à l'ALP si la capacité d'accueil et les taux d'encadrement ne le permettent pas, le parent reste responsable de son enfant et doit venir le chercher dans les meilleurs délais.

Pour mémoire toutes les familles peuvent vérifier à tout instant les inscriptions et réservations qu'elles ont effectuées par internet via le portail « ICAP » ; sur simple demande préalable d'identifiants de connexion auprès des services périscolaires. Le portail « ICAP » est accessible à partir du site internet de la commune www.valros.fr

Discipline et respect.

Les services périscolaires sont des services facultatifs proposés par la Commune.

Pour un bon fonctionnement général, les règles élémentaires de discipline, de respect des personnels, des matériels et des horaires, doivent être observées par tous.

Tout comportement incorrect sera signalé à la famille de l'enfant.

Un règlement sera élaboré en commun avec les enfants et affiché dans les parties communes.

En cas de non-respect des règles ; les adultes peuvent décider de recevoir l'enfant en entretien, de contacter les parents et de les recevoir le cas échéant afin de trouver une solution commune. Une « fiche de suivi » peut-être établie afin d'avoir un support d'entretien



CHARTRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Elaborée par l'équipe

Les temps de repas sont :

- **DES MOMENTS DE DETENTE, DE CONVIVIALITE, DE COMMUNICATION ENTRE ENFANTS MAIS AUSSI AVEC LES ADULTES**
 - ❖ Prévoir un temps de pause dans la cour de 10mns pour le cycle 2 avant le service
 - ❖ Décorer (avec des matériaux adaptés à l'hygiène) L'espace de la salle de restaurant pour qu'elle soit agréable
 - ❖ Privilégier les tables de 8 enfants maximum
 - ❖ Permettre aux enfants de discuter ensemble
 - ❖ Nécessiter de limiter le niveau sonore pour favoriser l'écoute et la parole
- **DES MOMENTS POUR APPRENDRE A GOÛTER ET A APPRECIER CE QUE L'ON MANGE**
 - ❖ Inciter les enfants à goûter sans les forcer
(une petite portion dans l'assiette de chaque enfant)
 - ❖ Présentation des aliments dans des plats pour « donner » envie
 - ❖ Séparer les aliments quand c'est possible et les sauces à part
- **DES MOMENTS D'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE ET DU VIVRE ENSEMBLE EN PRENANT EN COMPTE LA SECURITE AFFECTIVE DES ENFANTS**
 - ❖ Apprendre aux enfants à se servir et à partager
 - ❖ Limiter le nombre d'enfants par table surtout en maternelle pour plus d'autonomie
 - ❖ Encourager les bonnes actions
 - ❖ Favoriser l'entraide en donnant une mission qui sert à tous, comme débarrasser les verres, les assiettes, les couverts, nettoyer la table...
 - ❖ S'adapter aux besoins de chaque enfant et à son autonomie individuelle dans le temps imparti.



PROJET PÉDAGOGIQUE
ALP/ ALSH
Année scolaire 2021/2022



ALP/ ALSH, Mairie de Valros
12, Allée des Tilleuls 34290 VALROS
Organisateur DDCS N° 034ORG0440
Contact : centrelouisirs@valros.fr
Tél : 06.71.34.49.39

Sommaire

Préambule	P.2
Objectifs pédagogiques	P.3, 4
L'Accueil de loisirs Périscolaire	P.5
L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi	P.9
Organisation d'une journée :	
Avant l'école	P.7
Le midi	P. 8,9
Après l'école	P .10
Suivi sanitaire, règle de vies et sanctions	P .11
Modalités d'évaluation	P .12

Préambule :

Les accueils de loisirs sont nécessaires pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent. Ils n'ont pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et visent à être un lien entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et l'intérêt de des enfants. Nos temps d'accueil périscolaires doivent être ludiques et éducatifs.

Le projet éducatif rédigé par les élus de la commune, permet de réfléchir à l'échelle communale à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. Ses objectifs sont les suivants :

Les adultes, différents dans leurs fonctions et leurs rôles, doivent construire un plan d'action basé sur le respect du présent projet éducatif.

Les actions proposées devront permettre d'élever le niveau de connaissances, de compétence, et de culture des enfants.

Elles s'organisent sur trois axes principaux :

- L'ouverture à la tolérance au respect mutuel, au partage et à l'égalité fille/garçon,
- Le travail en commun et la coopération entre groupe et individu
- La concentration individuelle et la connaissance de soi

L'enjeu de la démarche est l'épanouissement de l'enfant en favorisant son équilibre de vie, l'apprentissage de la vie en société, et la construction de sa personnalité.

Valeurs qui guident les actions

Les valeurs républicaines et humanistes guident les actions, particulièrement l'accès de tous aux savoirs, l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

Afin de permettre l'épanouissement des enfants de notre commune, nous devons avoir à cœur de réinterroger nos valeurs au travers de questions éducatives essentielles :

- *Comment permettre aux enfants de trouver leur place au sein de leurs semblables, en respectant l'autre ?*
- *Comment apprendre aux enfants à découvrir et affirmer leurs talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?*
- *Comment amener les enfants à la curiosité, à l'éveil, au bien être, à la solidarité, à la bienveillance et à la responsabilité ?*
- *Comment les préparons-nous à être un adulte demain ?*

Au sein de notre structure d'accueil, nous sommes garants de la mise en œuvre d'organisations et de pratiques permettant la prise en compte de ces valeurs éducatives.

Le projet pédagogique précise les objectifs pédagogiques de nos accueils de loisirs, nos intentions éducatives et leurs modalités de mise en œuvre. Il a été élaboré en équipe.

Il est à noter que les éléments concernant les modalités d'inscriptions et de réservation périscolaires (outils, périodicité, tarifs, règlements, pièces obligatoires, facturation et absence) sont décrites dans un document annexe « Fonctionnement et règlement général des services périscolaires municipaux du groupe scolaire « les Faïsses »

Il est consultable sur demande et, il est obligatoirement remis lors de la 1ere inscription

La commune de Valros organise 2 accueils collectifs de mineurs :

- L'Accueil de Loisirs Périscolaire dit ALP, qui comprend le temps adjacent au temps scolaire et le temps du mercredi matin.
- L'accueil de Loisirs sans hébergement, qui se déroule chaque 1ere semaine des vacances scolaires (excepté Noël et été)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'enfant, personne à part entière, a droit à la parole, à la différence et au respect de tous.

Pour qu'un enfant soit heureux de venir à nos accueils, notre priorité est de veiller à son bien-être et à son épanouissement.

Pour atteindre cette finalité, nous veillons à

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et s'adapter au rythme de chacun accueillis à travers:**

-La prévention du harcèlement moral, des comportements agressifs, de la violence physique à travers la discussions, l'échange et les activités proposées.

- La formation et l'accompagnement du personnel encadrant.
- Le respect de protocoles d'hygiène et de sécurité (commissions de sécurité, Plans de mise en protection, protocoles HACCP, Projets d'Accueil Individualisés).
- La transmission des incidents en interne et aux familles, par des temps d'échange avec les enfants seuls ou en groupes.
- Le respect de la réglementation des Accueils collectifs de mineurs fixée par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de moins de 6 ans).
- Le choix d'équipements adaptés et normés.
- Des accueils du matin et de l'après-midi échelonnés
- La possibilité offerte à l'enfant, en fonction de son rythme, de choisir son activité.
- La programmation d'activités calmes ou dynamiques pour chaque tranche d'âge.
- La mise au repos possible en cas de « coup de fatigue » aussi bien chez les – de 6 ans que chez les + de 6 ans.
- Lien et information aux parents et enseignants en cas de fatigue prolongée ou inhabituelle.

- **Proposer un accueil approprié en fonction de l'âge et des besoins spécifiques à chacun**
Sur tous les temps périscolaires avec :

- La séparation des tranches d'âge (+6 / - 6ans) mais proximité des lieux d'accueil, d'activité et de restauration.
-
- Des locaux adaptés (équipement spécifique pour les moins de 6 ans, aménagements validés par la Protection Maternelle Infantile) et équipés de manière à répondre à la sécurité et au besoin de chacune des tranches d'âge. Espaces modulables en fonction du nombre d'enfants accueillis et de la tranche d'âge.

- **Veiller à la socialisation des enfants, au civisme et respect des personnes et des biens à travers :**
 - La socialisation progressive chez les enfants de moins de 6 ans avec la mise en place d'activités permettant l'alternance collectif / individuel, l'échange et le partage.
 - La mise en place de règles de vies collectives avec et par les enfants, dès le plus jeune âge, évolutives en fonction de l'âge et des besoins.
 - La mise en place de moments de fratrie si nécessaire afin que petites sœurs et petits frères puissent retrouver « leur grand » au besoin.
 - Des règles de vies sont établies avec les enfants dès le plus jeune âge
 - Des outils adaptés en fonction des âges (recours à l'image pour les plus jeunes)
 - Des règles de vies communes sont spécifiques à la dimension ludique et éducative de nos accueils mais sont en lien avec le règlement de l'école. Existence d'outil de gestion des conflits et de sanction (les fiches de suivi)
 - Un dialogue et la discussion sont prioritaires avant toute sanction.
 - Bannir et sanctionner les comportements de chantage, de manipulation, de pouvoir (cris, menaces) si jamais ils pouvaient exister au sein de l'équipe d'encadrement.
 - Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap à travers:
 - Du personnel qualifié.
 - La formation du personnel.
 - L'échange avec les associations en relation avec le handicap.
 - L'adaptation aux besoins des enfants en collectif et/ou en individualité suivant leurs envies.

- **Favoriser les situations de mise en autonomie des enfants par :**
 - Responsabilisation des enfants de leurs effets personnels (vêtements, sacs,...), à leurs déplacements, en faisant avec dans un premier temps puis « laisser faire » ensuite, avec un regard vigilant.
 - La participation des enfants dès le plus jeune âge à la gestion et à l'organisation de leur activité, de la gestion des biens collectifs.

Plus particulièrement chez les enfants de + de 6 ans :

 - Association des enfants à la définition des responsabilités et autonomies: « Doit se faire avec l'adulte / se fait avec négociation / se fait de manière autonome ».
 - Responsabilisation volontaire ou imposée sur la gestion autonome de biens collectifs.
 - Mise en place d'activités ou chacun, malgré une consigne imposée, pourra avoir des possibilités de choisir et d'agir seul.
 - Impulser le partage des connaissances entre les enfants à travers :
 - Une liberté de l'enfant pour des propositions d'activités
 - La prise en compte des propositions des enfants à travers les « minimateurs » (l'enfant anime une activité qu'il souhaite), la discussion et l'échange enfants/enfants et enfants/adultes.

- **Amener les enfants à un éveil et à une ouverture de ce qui les entoure par :**
 - La proposition d'activités adaptées au développement et aux capacités de chacun.
 - Des déroulements d'activités adaptés aux différences au sein des groupes et aux stades de développement des participants.
 - La mise en place de programmes d'activité mensuels variés aux approches complémentaires : Imaginaire, sensorielle, créative, scientifique, sportive.
 - Mobilisation d'intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (techniques ou savoirs faire que nous n'avons pas dans l'équipe)
 - Permettre la sortie des enfants de l'enceinte scolaire pour des activités hors les murs.
 - Favoriser les situations de jeu, vecteur des apprentissages.
 - En proposant des projets d'animations à thème sur une année.
- **Valoriser l'implication des familles dans la vie de la structure à travers :**
 - Des échanges entre l'équipe d'animation et les familles lors des temps d'accueil.
 - La communication sous format informatique et papier.
 - L'association des familles dans différentes manifestations de la structure.
 - Des encadrants référents de chaque tranche d'âge permettent une transmission des informations TOUT au long de la journée de l'enfant, des parents vers les adultes (enseignants, animateurs) mais aussi des adultes vers les parents.
 - Des permanences d'inscriptions servent aussi de moment d'échange avec les familles
 - Au-delà des temps de rencontre, des outils permettent la collecte des besoins et du degré de satisfaction des parents, (enquêtes, questionnaires, manifestations à thème)

Accueillir tout parent qui souhaiterait observer et mieux connaître notre fonctionnement Objectifs pédagogiques

OBJECTIFS SPECIFIQUES AUX MERCREDIS

Le mercredi matin se veut un moment de partage, de loisirs. Bien qu'il soit administrativement intégré à l'ALP son fonctionnement en est différent car ici le temps de vie des enfants n'est pas fractionné comme il pourrait l'être dans la semaine. Le Mercredi est un jour complètement vaqué pour les enfants.

Il nous semble donc important de préciser pour ce moment des objectifs particuliers.

S'adapter au rythme des enfants

-La programmation d'activités sportives et créative pour chaque mercredi matin.

- Les activités peuvent être modifiées en fonction de l'envie, de la fatigue des enfants.

-Favoriser les temps d'expressions en fin de matinée permettant aux enfants de s'exprimer sur leur satisfaction et leurs attentes.

Plus particulièrement chez les enfants de + de 6ans:

-Laisser la possibilité aux enfants de proposer une activité pour le groupe.

- **Favoriser l'ouverture culturelle des enfant**

Avec une programmation d'activités culturelles par période de vacances à vacances Plus particulièrement chez les + de 6 ans: **Prendre le temps de se parler** par la mise en place d'un rituel hebdomadaire.

Pour parvenir à ces objectifs et à un bon fonctionnement des services l'équipe d'encadrement s'impose La communication comme ligne directrice. Communiquer avec les enfants, avec les parents, les enseignants, les partenaires, en équipe.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire ALP

PUBLIC ACCUEILLI

Il faut être élève de l'école de Valros pour pouvoir participer à notre Accueil de Loisirs Périscolaire.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait après accord dérogatoire au cas par cas de la PMI sur demande de la famille.

Pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement, il faut prioritairement être scolarisé à l'école de Valros. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directrice titulaire du BPJEPS LTP
- 1 directrice adjointe en cours de validation BAFD.
- 3 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent

Ces agents polyvalents accompagnent en alternance le temps d'activité et du repas de la pause méridienne, les Temps d'activités Périscolaires et les accueils du soir. Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.

- 2 agents affectés à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux (1 titulaires BAFA)
Ces agents sont chargés de la préparation et de l'accompagnement du temps de repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires
- 3 agents, occupant la fonction d'ATSEM dont 2 qualifiés (CAP petite enfance, ATSEM) et d'animateur polyvalent
Ces agents, au-delà leur mission en classes, accompagnent et animent auprès des maternelles, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du matin, de 7h30 à 8h35, la pause méridienne incluant le temps du repas, le coucher et la sieste (12h à 13h35)
- Des intervenants extérieurs diplômés BAFA ou équivalent.
La proposition d'activité et d'encadrement est renforcée durant le temps des TAP et ALP du soir par 1 ou 2 intervenants extérieurs.

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les communes ayant signées un Projet Éducatif Territorial les taux d'encadrements en accueil périscolaire sont les suivants

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 enfants de plus de 6 ans par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité, nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir, 1 animateur pour 12 maternelles, 1 animateur pour 14 élémentaires.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune. Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS. Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente, la salle RASED et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros. La salle partagée du bâtiment ALP est communément utilisée par l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Le service périscolaire utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- **La salle polyvalente du groupe scolaire** : pause méridienne, TAP maternelles ou primaires.
- **La salle RASED du groupe scolaire** : temps d'étude
- **Les salles d'activité de l'ALP** : La salle partagée : accueil ALP du matin et du soir pause méridienne, TAP élémentaires, ALP du vendredi .Ces salles sont habilitées à accueillir des enfants dès 2ans ½
- **La cantine** : temps de repas et TAP maternelles ou primaires en cas d'intempéries
- **Les cours extérieures élémentaires et maternelles** : s'y déroulent les temps de jonction École-Périscolaire, les temps d'activité de la pause méridienne, les TAP et les activités d'ALP du vendredi, et l'ALP du soir aux beaux jours. Ce sont les véritables lieux de rassemblement de l'école. La répartition des groupes pour les activités s'y fait.
- **Le plateau sportif** : temps d'activité de la pause Méridienne, TAP, ALP

Certaines activités particulières qui demandent du matériel spécifiques pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'ALP. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire

Le service périscolaire fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi durant la période scolaire. Les cours étant dispensés durant 4 jours par semaine, notre Accueil de Loisirs sans Hébergement fonctionne le mercredi matin

AVANT L'ÉCOLE : Accueil de Loisirs Périscolaire du matin. (ALP)

Elémentaires (plus de 6 ans) 7h30-8h20
Fermeture des portes à 8h10

Maternelles (moins de 6 ans) 7h30 à 8h35
Fermeture des portes à 8h20

L'accueil s'effectue dans les locaux de l'ALP.

Le temps et l'espace sont aménagés en fonction des besoins et désirs de chaque enfant.

Le mobilier et les sanitaires ont été pensés de manière à pouvoir accueillir aussi bien des enfants de maternelles que d'élémentaires.

Une attention particulière est portée à l'identification et à la praticité des espaces pour chaque tranche d'âge.

C'est un temps qui laisse à l'enfant la possibilité de se réveiller en douceur, de jouer, aussi bien en individuel qu'en collectif.

L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et/ou agréable.

Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation.

L'animateur veille au rythme : Il doit permettre à celui qui est en phase d'éveil de s'éveiller doucement, à celui qui est dans une phase active de pouvoir jouer sans déranger. L'animateur propose, laisse faire seul, fait le médiateur.

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur collation.

L'accueil des parents

Le rôle de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil est primordial.

Au quotidien les animateurs ont un rôle de relais d'information

Ils sont à l'écoute des parents concernant :

- Des difficultés ou particularités concernant l'enfant relayée par les parents
- Des informations pratiques : Documents à transmettre aux enseignants, récupération d'éventuels paniers repas, vêtements et changes
- Des informations liées aux responsabilités et réservations périscolaires (changement de personnes autorisées à récupérer l'enfant, demandes de décharges)

Ils transmettent aux parents :

D'éventuelles difficultés ou particularités que l'enfant aurait rencontrées dans la journée, transmises par les enseignants ou les animateurs.

- Des informations sur d'éventuels changements d'organisation périscolaire
- Ils font le lien entre l'équipe d'enseignants, l'équipe d'animation ou les parents sur des informations importantes concernant la prise en charge des enfants.

LE MIDI : La pause méridienne

Elémentaires (plus de 6 ans) 12h00-13h50

Maternelles (moins de 6 ans) 12h à 13h35

Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service en liaison froide. Notre Prestataire est « Languedoc Restauration », cuisine satellite de Thézan Les Beziers. Les menus mensuels sont établis par leur diététicien en concertation avec les élus en charge des affaires scolaires et l'équipe périscolaire. Le service périscolaire prend en charge la remise en température et le service des repas.

Elle doit être une vraie détente, une coupure avec la vie scolaire.

En raison du nombre d'enfants accueillis ; 2 services de repas sont établis, 1^{er} service de 12h à 12h45 accueillant les enfants de maternelles et CP-CE1. Le 2^e service a lieu de 12h45 à 13h30 il accueille les enfants de CE2-CM1-CM2.

Les maternelles et CP-CE1

- **A 12h** Les enfants de chaque classe sont appelés en classe puis amenés à la cantine par un adulte de l'équipe.

- **12h10 à 12h45** : prise de repas à la cantine. 1 adulte référent pour 2 tables de 8 enfants maximum

- **12h45 à 13h35** : les enfants de maternelle ne faisant pas la sieste participent à des activités.

Les enfants ayant besoin de repos sont invités à se coucher après un passage aux sanitaires en sortant de la cantine ; Nous sommes à l'écoute des remarques des parents et du rythme de chacun pour créer des groupes « sieste / non sieste ».

- **12h45 à 13h50** : libre choix d'animation pour les enfants de CP-CE1

Le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les enfants de CE2 à CM2

- **12h00-12h15**: suite à l'appel effectué dans les classes par un membre de l'équipe, 15 min. de temps libre pour s'aérer et jouer

- **De 12h15 à 12h45** : libre choix d'activité

- **Repas de 12h45 h à 13h30**, 1 encadrant pour 2 à 3 tables.

- **13h30 à 13h50** : temps de récréation surveillée.

Le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les repas sont un temps d'animation à part entière

C'est vraiment un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants, temps éducatif par excellence :

- Le repas est un moment qui doit procurer du plaisir :
- Le plaisir de bien manger en quantité et en qualité
- Le plaisir d'être ensemble,
- Le plaisir d'un moment où l'on se ressource

Nous serons particulièrement vigilants au temps de lecture et de compréhension du menu.

- A la négociation du placement libre, par les enfants d'élémentaire
- Au respect des goûts de chacun
- Aux justes quantités que nous servons ou que les enfants se servent.

APRÈS L'ÉCOLE Les temps d'Activité Péri-scolaires (TAP), l'Accueil de Loisirs Péri-scolaire (ALP)

En fonction des souhaits de l'enfant et de ses parents trois temps sont possibles :

- Temps d'Activités Péri-scolaire Activités (TAP activités)

De 16h30 à 17h30-lundi /mardi/jeudi pour les enfants d'élémentaire

Pas de sortie échelonnée possible jusqu'à 16h30

Les activités proposées doivent favoriser le développement personnel de l'enfant.

Les activités mises en place peuvent être d'ordre sportif, culturel et artistique, elles doivent être variées.

Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet pédagogique de l'école.

Elles se déclinent en cycle d'activités de plusieurs semaines. L'enfant qui y participe s'y engage donc pour toute sa durée.

Elles sont encadrées par les animateurs et des prestataires extérieurs, pour des activités nécessitant un savoir-faire ou des diplômes particuliers.

Le programme comprend pour chaque jour une proposition sportive et une proposition plus calme (artistique, expression etc.)

L'ALP LIBRE dès 16h30

De 16h30 à 18h -lundi /mardi/jeudi / vendredi pour les enfants de maternelle

Sortie échelonnée de 16h45 à 18h

De 16h45 à 17h30- lundi, mardi, jeudi, vendredi pour les enfants d'élémentaire.

Sortie échelonné de 16h45 à 17h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Chaque tranche d'âge a ses propres locaux et animateurs.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment **à partir de 16h45**

L'inscription à « l'ALP dès 16h30 » peut n'avoir aucun caractère régulier.

Il permet donc une souplesse pour les familles

Il permet aux enfants de vivre des activités variées sans engagement dans la durée.

Il est encadré par les animateurs péri-scolaires

Des activités dirigées sont proposées durant la 1ere heure, lors de la 2^e heure des jeux sont laissés à libre disposition, des jeux de société, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction...

L'étude

De 16h30 à 17h30 Lundi, Mardi et Jeudi

Pas de sortie échelonnée possible

Avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe, l'enfant est guidé dans ses devoirs.

L'ALP du soir

DE 17h30 à 18h

Sorties échelonnées possibles

De même contenu que l'ALP du matin, Il permet aux parents un moyen de garde jusqu' 18H si leur enfant a participé aux TAP ou à l'étude.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du Mercredi

Ouvert tous les mercredis matins en période scolaire de 7h30 à 12h30

PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi est ouvert aux enfants scolarisés à VALROS de 3 à 12 ans
Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directrice inclus dans les effectifs d'animation
- 1 agent, animateur polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent ; Ils accompagnent et organisent le temps d'activité. Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les communes ayant signées un Projet Éducatif Territorial les taux d'encadrements en accueil périscolaire sont les suivants

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 enfants de plus de 6 ans par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité , nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir , 1 animateur pour 12 maternelles , 1 animateur pour 14 élémentaires.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente, la salle RASED et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros. La salle partagée du bâtiment ALP est communément utilisée par l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

L'ALP utilise dans le cadre de ses temps d'accueil du mercredi :

- **La salle polyvalente du groupe scolaire**
- **Les salles d'activité de l'ALP :**
- **Les cours extérieures élémentaires et maternelles**
- **Le plateau sportif**

Certaines activités particulières pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'ALP. Sorties à thèmes sur le village ou alentours. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors à pied pour les plus grands accompagnés des animateurs. Nous nous laissons la possibilité de véhiculer les enfants les plus jeunes.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi

	3/5 ANS	6/12 ANS
7h30-9h15	Accueil échelonné dans la salle d'activité du centre de loisirs Temps calme et autonome avec les animateurs	
9h15-9h30	Collation « découverte gustative »/présentation de la journée par groupe d'âge	
9h30 -12h	Temps d'activité	Temps d'activité
	Diverses activités en alternance toutes les 30 MNS environ: motricité, création manuelle, atelier sensoriel... Pause libre de 10h30 à 10h45	Possibilité de faire deux groupes 6/7 ans et 8/12 ans Les activités peuvent être séparées en 2 temps.
12h00-30	Retour au calme /départ échelonné	

Les temps d'activités seront organisés de la manière précédente mais peuvent être modifiés en fonction du rythme et des attentes des enfants.

L'Accueil de Loisirs Sans hébergement

L'ALSH est ouvert la 1e semaine de chaque vacance scolaire (fermeture à Noël et vacances d'été)

PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs Périscolaire du mercredi est ouvert à tous de 3 à 12 ans

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis dans nos services.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directrice en cours de validation BAFD
- 1 directeur adjoint titulaire du BPJEPS
- 3 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent, les animateurs accompagnent en alternance le temps d'activité et du repas de la pause méridienne, Ces animateurs ont aussi à charge l'entretien des locaux périscolaires.
- 1 agent affecté à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux
Cet agent est chargé à la préparation et de l'accompagnement du temps de repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires
- Des intervenants extérieurs diplômés BAFA ou équivalent peuvent être sollicités dans le cadre des programmes d'activité.

TAUX D'ENCADREMENT

L'encadrement de jusqu'à 8 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 12 enfants de plus de 6 ans par animateur.

LES LOCAUX

Les activités prévues dans le cadre de l'ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros.

L'accueil de loisirs utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

-Les salles d'activité de l'ALP et la salle partagée

- La cantine

- Les cours extérieures élémentaires et maternelles

- Le plateau sportif

- La salle polyvalente du groupe scolaire

Des sorties sont régulièrement proposées dans le cadre du programme d'activité :

12

- Sorties à thèmes sur le village ou alentours. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors à pied pour les plus grands accompagnés des animateurs.

- Sorties moyenne distance à la journée ou à la demie journée dans le département de l'Hérault. Les enfants sont alors transportés par une compagnie de transport privée. Nous nous laissons la possibilité de véhiculer les enfants avec les véhicules de la structure lors de sorties à proximité.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement

	<i>pour les 6-10 ans</i>	<i>pour les 3-5 ans</i>
7h45-9h15	<u>Accueil échelonné du matin</u> L'accueil s'effectue dans la salle polyvalente du centre de loisirs. Temps calme et autonome avec les animateurs	
9h15 - 9h30	<u>Présentation de la journée.</u> Les enfants se répartissent en sous-groupe d'activités en fonction de leur âge Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent.	
9h30 - 12h	<u>Temps d'activités 6-11 ans</u> Sur 2 heures 30 ou 2 fois 1 h 15 et avec deux animateurs. Plusieurs combinaisons d'activités sont possibles notamment en fonction du nombre d'enfants.	<u>Temps d'activités 3-5 ans</u> Alternance toutes les 30 min environ de temps d'activités dirigés et/ou d'activités autonomes, aux approches variées (créatives, sportives, sensorielles...) Les temps d'accueil sont organisés dans l'espace dédié aux maternelles
12h – 12h15	Départs échelonnés pour les enfants mangeant à la maison, retour au calme pour les autres.	
12h15 – 13h 13h-14h	<u>Temps du repas</u> Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service « Les Halles SOLANID ». Les repas sont pris dans la salle de restaurant de l'école Merci de nous faire connaître si votre enfant a un régime particulier. Le temps du repas est suivi d'un temps calme d'une heure pour les plus de 5 ans et d'un temps de sieste d'une heure pour les 3-4 ans.	
13h 30 -14h	Accueil échelonné des enfants n'ayant pas mangé à la cantine.	
14h – 17h	<u>Temps d'activités 6-11 ans</u> Les temps d'activités s'organisent de la même manière que le matin.	<u>Temps d'activités 3-5 ans</u> Les temps d'activités s'organisent de la même manière que le matin.
	Les après-midi sont aussi des moments plus propices à l'organisation d'activités ou de petites sorties de proximité.	
16h30 - 17h	<u>Temps du goûter / pause / météo de la journée</u> La collation est fournie par l'ALSH	
17h – 18h	<u>Temps des départs échelonnés</u> Les départs s'effectuent à partir de 17h depuis la salle polyvalente du centre de loisirs.	

Sont communs à nos accueils :

LE SUIVI SANITAIRE

Les informations particulières sur la santé de votre enfant signalées sur la fiche sanitaire sont répertoriées et transmises à chaque professionnel ayant un contact avec l'enfant.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), au directeur des services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) sont pris en compte par le service périscolaire dès leur transmission par la directrice de l'école. Le document doit être signé de tous les intervenants (médecine scolaire, parents, directrice de l'école, directeur du périscolaire) et doit être accompagné des traitements (dans un contenant marqué au nom de l'enfant) avec les ordonnances correspondantes.

Maladie.

Les enfants présentant ou signalant des symptômes sont brièvement examinés par un adulte référent (le directeur de l'accueil tient les missions d'assistant sanitaire)

En fonction de la gravité des symptômes ou en cas de doute, les parents seront invités à venir récupérer leur enfant.

Lien est fait ensuite avec l'équipe enseignants

Prise en charge des enfants fatigués : avant l'apparition de symptômes, ou en fonction de leur métabolisme, nous permettons aux enfants qui subissent « un coup de fatigue » de pouvoir se reposer seul dans un lieu calme.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de la cantine, de la garderie ou de l'étude surveillée n'étant pas habilités à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher.

Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté vers un service d'urgence adéquat.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

RÈGLES DE VIES ET SANCTIONS

Création de règles communes

Les enfants avec l'aide des animateurs, créent des règles de vies qui seront mises en valeur et affichées à la vue de tous. Tous les enfants et adultes apposeront leur signature.

Fiche de suivi

Lorsque les enfants transgressent une règle commune, **une fiche de suivi** est mise en place et selon le contexte et la transgression, l'équipe décide de la « réponse » à donner : entretien avec l'enfant, rappel à l'ordre, contact avec les parents... Tout sera noté sur une fiche personnalisé de l'enfant.

Si l'équipe estime que l'enfant a changé son comportement, elle peut décider de mettre sa fiche de côté. Au contraire, si la transgression des règles est répétitive, ou plus « grave », une convocation des parents peut être décidée.

Goûter spécial

Par ailleurs, un goûter « spécial » sera organisé par les animateurs un vendredi par moi à partir de 16h30. Durant la semaine précédente, l'équipe se réunira pour faire un point sur les fiches afin de déterminer les participants au goûter.

Dans le même temps, les enfants qui ne participeront pas au goûter seront invités à réfléchir au vivre **ensemble**.

L'activité « privilège »

Les enfants sans suivi en cours pourront également proposer « une activité Privilège » qu'ils aimeraient mettre en place sur les temps du midi (séance de cinéma, tournoi de jeux, coin de discussion, dessins, ...). Ce temps se fera en autonomie avec des conditions définies et une validation de l'équipe d'animation.

Diplôme des comportements positifs

Des diplômes seront remis aux enfants, à chaque période, sur le temps d'animation du midi.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les instances institutionnelles

Le comité de Pilotage, il fait le bilan et réinterroge 2 à 3 fois par an l'action périscolaire tant au niveau qualitatif, organisationnel ou financier. Il rassemble : parents élus, enseignants, institutions partenaires, élus, personnels municipaux

La commission école.

D'une fréquence mensuelle à bimensuelle, elle fixe les objectifs opérationnels et qualitatifs. C'est un lieu de mise en commun des problématiques, de prise de décision. Elle rassemble Élus et techniciens (DGS et responsable périscolaire)

Les réunions de travail.

L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine, sont abordés lors de cette réunion :

- Les difficultés rencontrées par les animateurs en termes d'organisation et les solutions à adopter
- Les fiches de suivi, avec décision sur les éventuelles sanctions ou gratifications à apporter
- L'organisation de la semaine suivante et on y affine les programmes d'activité

L'évaluation par les enfants et leur participation :

- Mise en place cette année d'un conseil d'enfants (1 x tous les 2 mois pour les enfants d'élémentaire). ils décident et proposent des améliorations concernant les activités. Ils peuvent proposer des nouveaux projets, des idées d'aménagement ou des solutions pour mieux vivre ensemble
- Bilan de satisfaction mené par les encadrants auprès des enfants à la fin de chaque trimestre d'activité TAP
- Boîte à idées.

Commission menus :

Pour évaluer la variété, la qualité des menus et leur approvisionnement, une commission des menus est organisée régulièrement pour améliorer le service de restauration, de manière régulière elle rassemble, élus, agents, traiteur. Un cahier de suivi, est l'outil pour les remarques du personnel et des enfants sur l'appréciation des repas servis.

5

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les enfants sont accueillis dans les ACM de la mairie de Valros.

Toutefois, si enfant a des besoins particuliers pour être accueilli, un entretien avec les parents sera demandé afin d'adapter au mieux son accueil.

L'association « halte Pouce » basé à Montpellier peut intervenir pour aider l'équipe d'animation et pour prêter des ressources matérielles.

ABSENCE DE LA DIRECTION

En cas d'absence prévisible de la directrice ou de l'adjointe, elles se remplaceront mutuellement dans la mesure du possible

En cas d'absence du directeur ou de l'adjointe, une animatrice référente sera formée afin de pouvoir remplacer la direction sur de courtes périodes pour des absences imprévisibles comme des maladies.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3/12 ans Du lundi 19 octobre au 23 octobre VACANCES D'AUTOMNE 2020

Inscriptions

Du 22 Septembre au 13 octobre

En priorité sur le portail famille à l'aide de vos codes
ou avec la feuille de réservation.

Ou Sur rendez vous au **06.71.34.49.39**

Dossier à jour obligatoire.

Inscription à la journée, demi journée avec ou sans repas.

Horaires Centre de loisirs :

Accueil entre
7h45 et 9h15

Départ repas entre
12h et 12H15

Départ entre
17H et 18H

ALSH « Les Faisses », Mairie de Valros
12, allée des tilleuls 34290 VALROS
Contact : centreloisirs@valros.fr

PROGRAMME AUTOMNE 2020 CENTRE DE LOISIRS

LES PETITS ECOLOS

3/5ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p><u>-Atelier décoration</u> Décore ton lieu de vacances</p> <p><u>-Atelier connaissance</u> Fais connaissance avec tes camarades</p>	<p><u>-Atelier expression</u> Apprends les cris d'animaux</p> <p><u>Atelier découverte</u> Découvre les animaux en voie de disparition</p>	<p><u>Motricité</u> Jeu du singe</p> <p><u>Atelier récup'</u> Opération Zéro déchet !</p>	<p><u>-Atelier créatif</u> Crée ton moulin à vent !</p> <p><u>Atelier recyclage</u> avec intervenant Recycle du papier avec la SICTOM</p>	<p><u>-Intervention service technique</u></p> <p>Objectif ZÉRO Phytho Valros se met au vert</p>
Repas	Repas	Repas	Repas	Sortie
<p><u>-Atelier créatif</u> Fabrique ton Pop-up</p> <p><u>-Motricité</u> Parcours de la baleine</p>	<p>-Fabrique un puzzle panda</p> <p>-Amuses toi avec des petits jeux</p>	<p>-Peinture sans tâches</p> <p>-Bulles et statue musicale</p>	<p>-Termine le moulin à vent</p> <p>-Fignole la peinture sans tâche !</p>	<p>GRAND JEU « Sauve la planète »</p>

6/8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p><u>-Atelier découverte</u> -Jeu « code couleur »</p>	<p><u>-Atelier découverte</u> Escape Game</p> <p><u>Atelier cuisine</u> -Gâteau de fruits</p>	<p><u>-Atelier découverte</u> le Land Art</p> <p><u>Atelier récup'</u> -Opération Zéro déchet !</p>	<p><u>-Atelier créatif</u> Recycle ton robot</p> <p><u>-Atelier recyclage</u> avec intervenant Recycle du papier avec la SICTOM</p>	<p><u>-Intervention service technique</u></p> <p>Objectif ZÉRO Phytho Valros se met au vert</p>
Repas	Repas	Repas	Repas	Sortie
<p>-Méga relais</p>	<p>-Découvre Mr Patate</p> <p>-Trouve la bonne place !</p>	<p>-Viens faire du papier mâché</p> <p>-Bon ou pas bon pour la planète ?</p>	<p>-Thèque : « Sauves les tortues »</p>	<p>-Grand jeu « Sauve la planète »</p>

9/12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p><u>-Atelier créatif</u> L'arbre à sel</p> <p><u>Sport</u> -Foot'arbre</p>	<p><u>-Atelier créatif</u> Dessine ton moulin !</p> <p><u>Atelier cuisine</u> -Gâteau de fruits</p>	<p>La gamelle verte</p> <p>-Opération Zéro déchet !</p>	<p><u>-Atelier créatif</u> Découvre la pyrogravure !</p> <p><u>-Atelier recyclage</u> avec intervenant Recycle du papier avec la SICTOM</p>	<p><u>-Intervention service technique</u></p> <p>Objectif ZÉRO Phytho Valros se met au vert</p>
Repas	Repas	Repas	Repas	Sortie
<p>-Fabrique ta peinture !</p> <p>-Jeu relais bio</p>	<p>-Finis ton Moulin</p> <p>-Libère les animaux piégés</p>	<p>-Quizz « pollution et technologies »</p> <p>-Cour contre la montre !</p>	<p>-Grand relais quizz</p>	<p>GRAND JEU « Sauve la planète ! »</p>

FEUILLE DE RÉSERVATION

Date limite mardi 13 octobre

Nom et Prénom de l'enfant :

je coche les créneaux que je réserve	Lun. 19/10	Mardi 20/10	Mer. 21/10	Jeu. 22/10	Ven. 23/10	Qtité	mon tarif	Total
JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS 7h45-18h00								
JOURNEE COMPLETE SANS REPAS 7h45-12h15 et 13h30-18h00								
1/2 journée MATIN 7h45-12H15								
(pas de repas) APRES MIDI 13H30 - 18H								
Avoir							€	
<p>Merci d'inscrire votre enfant en journée complète pour le vendredi (Sortie gratuite avec pique nique fourni par la structure).</p> <p>Chèque à l'ordre de : PÉRISCOLAIRES VALROS</p> <p>Dossier a jour obligatoire À déposer avec le règlement dans la boîte du centre de loisirs</p>							RESTE A PAYER	



Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3/12 ans Du lundi 15 février au 19 février VACANCES D'hiver 2021

Inscriptions

Du 11/01/2021 au 09/02/2021

En priorité sur le portail famille à l'aide de vos codes
ou avec la feuille de réservation.

Ou Sur rendez vous au **06.71.34.49.39**

Dossier à jour obligatoire.

Inscription à la journée, demi journée avec ou sans repas.

Horaires Centre de loisirs :

Accueil entre
7h45 et 9h15

Départ repas entre
12h et 12H15

Départ entre
17H et 18H

ALSH « Les Faisses », Mairie de Valros
12, allée des tilleuls 34290 VALROS
Contact : centreloisirs@valros.fr

PROGRAMME HIVER 2021 CENTRE DE LOISIRS



LES PETITS ECOLOS

3/5ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Inscription à la journée
-Atelier créatif Pot et lentilles -Atelier sportif Parcours motricité	-Atelier scientifique Création d'une bombe de bain -Atelier sportif Banquise et ses couleurs	-Atelier créatif Masque en décapatch -Atelier sportif L'équilibriste	-Atelier créatif Bouteille apaisante INTERVENTION SICTOM (intervenant) « L'art de la récup' »	-Grand atelier cuisine
Repas	Repas	Repas	Repas	Pique nique
-Atelier créatif Projet à la semaine : l'arbre des saisons	-Atelier créatif Projet à la semaine : l'arbre des saisons	-Atelier créatif Projet à la semaine : l'arbre des saisons	-Atelier créatif Projet à la semaine : l'arbre des saisons	GRAND JEU « CARNAVAL »

6/8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-Atelier sportif Baby-foot humain -Atelier créatif Support pour la fabrication d'un tawasaki	-Atelier sportif Jeux de relais -Atelier créatif Création d'un masque de carnaval	-Atelier créatif création d'un ballon carton -Atelier sportif Foot carton -Atelier créatif fabrication d'un tawasaki	-Atelier expression Jeux de rôles -Atelier créatif Fabrication d'une poubelle	-Atelier cuisine ZÉROS DÉCHETS -Atelier cuisine CRÊPES
Repas	Repas	Repas	Repas	Pique nique
-Atelier créatif Confettis bio	-Atelier ludique Jeux de société	-Atelier créatif Moulin à vent	INTERVENTION SICTOM « L'art de la récup' »	GRAND JEU « CARNAVAL »

9/12 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-Atelier sportif Baby-foot humain -Atelier créatif Fabrication d'un jeu de société	-Atelier sportif Puissance 4 géant -Atelier créatif Fabrication d'un Tawasaki	-Atelier sportif Le méga crazy cups -Atelier créatif Création de masque carnaval	-Atelier sportif Tournoi de morpion -Atelier créatif Création d'un porte monnaie	-Atelier cuisine CRÊPES -Atelier cuisine ZÉROS DÉCHETS
Repas	Repas	Repas	Repas	Pique nique
-Atelier sportif le carré magique	-Atelier sportif L'oie géant	-Jeu sportif Le saboteur	INTERVENTION SICTOM (intervenant) « L'art de la récup' »	GRAND JEU « CARNAVAL »

FEUILLE DE RÉSERVATION

Date limite mardi 09 février 2021

Nom et Prénom de l'enfant :

je coche les créneaux que je réserve		Lun. 15/02	Mardi 16/02	Mer. 17/02	Jeu. 18/02	Ven. 19/02	Qtité	mon tarif	Total
JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS 7h45-18h00									
JOURNEE COMPLETE SANS REPAS 7h45-12h15 et 13h30-18h00						XXX			
1/2 journée (pas de repas)	MATIN 7h45-12H15					XXX			
	APRES MIDI 13H30 - 18H					XXX			
Avoir								€	
<p>Merci d'inscrire votre enfant en journée complète pour le vendredi (Sortie gratuite avec pique nique fourni par la structure).</p> <p>Chèque à l'ordre de : SERVICES PÉRISCOLAIRES VALROS</p> <p>À déposer avec le règlement dans la boîte du centre de loisirs</p> <p style="font-size: 1.2em;">Dossier a jour obligatoire</p>								RESTE A PAYER	



PROGRAMMATION DES MERCREDIS DE LA 1^{ère} période PREMIERE PERIODE 2020/2021

02/09/2020

**Viens visiter ton pays, la France !
Créer ton passeport pour voyager à travers l'Europe !**

29/09/2020

Voyages au Portugal, où la danse rythme les cultures !

22/09/2020

Fais tes bagages pour découvrir l'Allemagne, Pays rebondissant !

15/09/2020

Poses tes valises en Espagne et découvre la culture musicale du pays

07/10/2020

Grand jeu : Refais tes valises et obtiens ton passeport pour l'Antarctique !

08/09/2020

Prends ton passeport et viens avec nous découvrir la culture Italienne !



MERCREDIS 2020/2021



Les activités du mercredi pour les maternelles et les élémentaires seront sur le thème des pays du monde. Voici la programmation à l'année :

1^{ère} période : L'Europe

4^{ème} période : L'Amérique

2^{ème} période : L'Antarctique

5^{ème} période : L'Asie

3^{ème} période : L'Afrique

6^{ème} période : L'océanie

Un mercredi à la bibliothèque ainsi qu'une sortie ou venue d'un intervenant sera proposé par période.

ORGANISATION DES MERCREDIS :

Les temps des mercredis seront partager en quatre temps fort de la journée :

- 7H30/ 9H15 : accueil échelonné des enfants
- 9H30/10H30 : 1^{er} temps d'activité
- 11H00/12H00 : 2^{ème} temps d'activité
- 12H00/12H30 : départ échelonné des enfants

Après l'accueil des enfants, une collation leur sera proposé, ce temps est destiné à l'éveil du goût et de partage entre les petits et les grands. Les temps d'activités seront organisés de la manière précédente mais peuvent être modifié au cours de la matinée en fonction des attentes et du rythme des enfants. Pour les maternelles, les activités pourront être organisées sous forme d'atelier tournant en rapport avec leur besoin.



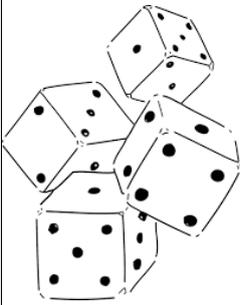
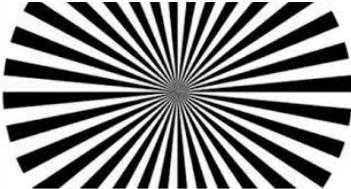
ALP ALSH – 12 Allée des tilleuls 34290 VALROS
 Téléphone :06.71.31.49.39 –
 centreloisirs@valros.fr

FICHE INFORMATION TAP

2020-2021

Temps d'Activité Périscolaires élémentaires

Période 2 : du 04 janvier au 12 février 2021

	LUNDI	MARDI	JEUDI
TAP SPORT 6 ou 7 séances obligatoires Jusqu'à 17H30	<p>Sport d'équipe : Avec intervenant</p>  <p>DECOUVERTE de L'ESCRIME</p>	<p>Sport d'équipe : Hockey</p>  <p>STREET HOCKEY</p>	<p>Sport Ludique JEUX GEANTS</p> 
TAP CRÉATIF 6 ou 7 séances obligatoires Jusqu'à 17h30	<p>Illusion d'optique</p> 	<p>JOUER avec les images avec intervenante</p> 	<p>Découverte en peinture Avec intervenante</p> <p>« à la manière de ... »</p> 
TAP LIBRE Sortie possible entre 16h45 et 17H20	Activités aux choix	Activités aux choix	Activités aux choix

Programme susceptible de changer

Description des activités sportives :

STREET Hockey :

Prend ta crosse et viens parcourir le terrain pour marquer ! Tu vas découvrir un nouveau sport passionnant !!

SPORT Ludiques :

Transforme-toi en jeux de société géant!! Mastermind, puissance 4, bataille navale en XXL . Il faudra courir et observer pour gagner !

Description des activités créatives :

ILLUSION D'OPTIQUE :

Crois-tu ce que tu vois ? Tu découvriras au fil des différentes séances des images étonnantes !! Tu pourras fabriquer tes propres illusions d'optique pour épater tes copains !!

JOUER AVEC LES IMAGES :

Tel un journaliste, viens élire ton image favorite à l'atelier d'observation d'images. Les ateliers d'éducation à l'image et aux médias sont imaginés pour découvrir différents métiers et t'aider à construire ta propre opinion sur le monde qui t'entoure

Durant les ateliers tu seras amené à jouer le rôle de journaliste, photographe, peintre, écrivain, illustrateur, acteur et critique de cinéma

DECOUVERTE EN PEINTURE : « à la manière de... »

Mais qui est donc Harris Burdick ? Pars à la recherche de cet homme qui a laissé tous ses dessins à Mr Wenders sans jamais revenir ... Sauras tu faire la différence entre ce que tu vois et ce que tu comprends?

Dans ce jeu d'association, sauras- tu reconnaître les artistes d'après leurs caractéristiques ? Puis tel un peintre, compose ton tableau avec tous tes camarades

TAP libre Maternel

Les lundis : création d'un jeu géant

Les mardis : animaux en pâte durcissante

Les jeudis : qu'est ce qui est bon pour mon corps (décoration cantine)

Les vendredis : Montage collage et pointillisme



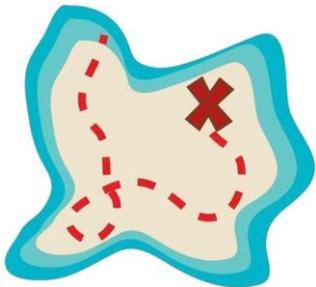
ALP ALSH – 12 Allée des tilleuls 34290 VALROS
 Téléphone :06.71.31.49.39 –
 centreloisirs@valros.fr

FICHE INFORMATION TAP

2020-2021

Temps d'Activité Périscolaires élémentaires

Période 5 : du 03 mai 2021 au 04 juin 2021

	LUNDI	MARDI	JEUDI
TAP SPORT 6 ou 7 séances obligatoires Jusqu'à 17H30	Découverte : Projet animaux Avec intervenant 	Jeux du monde 	Création de Chasse aux trésors 
TAP CRÉATIF 6 ou 7 séances obligatoires Jusqu'à 17h30	Papier mâché 	Les animaux dans toutes leur formes 	Projet jardin 
Etudes surveillées Du CE1 au CM2 Sortie à 17h30	Viens faire tes devoirs au grand air	Viens faire tes devoirs au grand air	Viens faire tes devoirs au grand air
TAP LIBRE Sortie possible entre 16h45 et 17H20	Activités aux choix	Activités aux choix	Activités aux choix

Programme susceptible de changer

Description des activités :

Projet jardin: Je plante, je jardine, je rêve. Viens créer un endroit de verdure au centre de loisirs. Partageons un moment ensemble, manipulons la terre. Sensibilisons les plus jeunes au monde minuscule !

Chasse aux trésors : Inventez des épreuves et des énigmes ! Réalisez et mettez en place votre chasse au trésor sur le temps du midi !

Papier mâché: Viens créer différents objets avec du papier recyclé.

Projet découverte des animaux: Avec l'aide d'intervenants sur certaines séances, viens mieux connaître tes animaux de compagnie à travers des quizz, du photo langage, des jeux. Tu pourras tester tes connaissances avec un vrai chien et l'aide d'une comportementaliste qui fera une démonstration d'agility.

Les animaux dans toutes leurs formes: Viens fabriquer des animaux avec tes mains grâce à différentes techniques !

Etudes surveillées : Viens faire tes devoirs au grand air !

RAPPEL sur les horaires : Les enfants des TAP créatif, sportif et études surveillées sortent à 17h30.

Pour les TAP libre et les enfants de maternels les sorties se font de 16h45 à 17h25.

VALROS

Plan Ecole les Faïsses et Centre de Loisirs

